

HISTOIRE DE BRETAGNE. — CRITIQUE DES SOURCES.

SAINT HERVÉ

TEXTE LATIN

DE LA VIE LA PLUS ANCIENNE DE CE SAINT

PUBLIÉ AVEC NOTES ET COMMENTAIRE HISTORIQUE

PAR

ARTHUR DE LA BORDERIE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

RENNES

J. PLIHON & L. HERVÉ, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

5, RUE MOTTE-FABLET, 5

M. DCCC. XCII

Charmant
1920

ANCIENNE VIE LATINE

DE

SAINT HERVÉ

3873
HISTOIRE DE BRETAGNE. — CRITIQUE DES SOURCES.

SAINT HERVÉ

TEXTE LATIN

DE LA VIE LA PLUS ANCIENNE DE CE SAINT

PUBLIÉ AVEC NOTES ET COMMENTAIRE HISTORIQUE

PAR

ARTHUR DE LA BORDERIE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

RENNES

J. PLIHON & L. HERVÉ, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

5, RUE MOTTE-FABLET, 5

M. DCCC. XCII

NOTA

Cette étude sur *Saint Hervé* est extraite du tome XXIX des *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, dont nous avons conservé la pagination dans ce tirage à part.

SAINT HERVÉ

VIE LATINE ANCIENNE ET INÉDITE

PUBLIÉE

AVEC NOTES ET COMMENTAIRE HISTORIQUE

AVERTISSEMENT

La Vie de saint Hervé que nous publions ci-dessous est le plus ancien document venu jusqu'à nous concernant ce saint si populaire. Ce n'est pas à dire qu'elle soit d'une époque fort reculée ; nous nous expliquerons dans notre Commentaire historique ; mais comme il n'y a rien de plus vieux, il importe de publier ce texte et de rechercher la part respective que la légende et l'histoire y peuvent tour à tour revendiquer.

Nous l'imprimons d'après l'unique version actuellement connue, -- la copie exécutée au xvii^e siècle par les Bénédictins bretons dans leur recueil hagiographique formant la seconde partie du volume xxxviii de la Collection des Blancs-Manteaux, aujourd'hui coté, à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 22,321 (1).

Les savants transpositeurs ont pris soin d'indiquer où ils avaient pris ce document. Au-dessous du titre : DE SANCTO HOARVED CONFESSORE (p. 851) ils ont inscrit cette note :

(1) Ce volume a été classé dans les manuscrits français, parce que la première partie, en est occupée par des extraits des Réformations bretonnes du xv^e siècle, en langue française. Mais la seconde partie (p. 601 à 889), qui renferme des documents hagiographiques, est toute latine.

« Ex Lectionario manuscripto ecclesiae Trecorensis. Collatum cum apographo P. Du Paz, cum altero ms. Sancti Vincentii Cenomanensis, et breviario Leonensi. »

Le bréviaire de Léon, dont nous reparlerons un peu plus loin, était un imprimé. Il y a donc ici trois manuscrits :

- 1° Le Lectionnaire de Tréguier ;
- 2° La copie du P. Du Paz, qui avait certaines variantes tirées de manuscrits autres que le Lectionnaire ;
- 3° Le manuscrit de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans.

Les Bénédictins ont d'abord transcrit toute la Vie de S. Hervé, comme elle était dans le Lectionnaire de Tréguier ; ils ont mis sur les marges un certain nombre de variantes presque toutes très brèves, tirées, disent-ils, du « Ms. 3 » ou du « Ms. 2 », surtout du « Ms. 3. » D'après l'ordre dans lequel la note que nous venons de citer range ces manuscrits, il ne peut y avoir de doute : la copie de Du Paz est le Ms. 2, et le manuscrit de Saint-Vincent du Mans est le Ms. 3.

Après avoir transcrit tout au long la Vie de saint Hervé du Lectionnaire de Tréguier (p. 851 à 859), les Bénédictins copient à la suite (p. 859 et 860) un long fragment du manuscrit de Saint-Vincent contenant l'histoire du mariage des parents de S. Hervé (récit entièrement absent du Lectionnaire de Tréguier) et un certain nombre de variantes trop longues pour pouvoir tenir sur les marges de la copie du texte tiré du Lectionnaire trégorois. Une note placée (p. 859) en tête de ces extraits porte : « Ex ms. abbatiæ Sancti Vincentii Cenomanensis sæc. xv. »

A la suite de ces extraits (p. 860) on lit cette note : « In veteri Breviario Leonensi habentur xv. kal. Julii (17 junii) S. Hoarvei confessoris ix. lectiones, in quibus idem quod supra. Desinunt in lupo qui jumentum officium peregit. (1) » — Il s'agit ici du bréviaire de Léon imprimé à Paris en 1516 par Didier Mabeu, à frais communs avec deux autres Bretons, Yves Quilléveré et Alain Prigent ; bréviaire petit in-8° en deux volumes, dont on ne connaît plus que le premier, contenant la partie d'hiver, aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale (Invent. B 4920).

Enfin — et c'est par là qu'ils finissent — les Bénédictins signalent un ancien bréviaire, mais celui-là manuscrit, où ils avaient cons-

(1) Voir *Vit. S. Hervei*, n. 11 et 12, ci-dessous, p. 261-262.

taté l'existence de leçons contenant comme celui de Léon, partie de la Vie de S. Hervé ; c'est celui de l'abbaye de Saint-Gildas des Bois : « Breviarium ms. S. Gildasii de Nemore sic habet » (p. 860) Le court extrait qu'ils en donnent et qu'on trouvera ci-dessous (1), prouve que dans ces leçons le texte de la Vie de S. Hervé était fort abrégé.

D'ailleurs, ce bréviaire de Saint-Gildas des Bois n'étant point mentionné en tête de la copie des Bénédictins comme employé par eux pour établir leur texte, ne peut-être ni le Ms. 2 ni le Ms. 3 mentionnés dans leurs variantes au Lectionnaire de Tréguier. Mais ces deux bréviaires de S. Gildas et de Léon peuvent leur avoir fourni quelques-unes de leurs variantes non signées et que nous reproduisons en les qualifiant seulement : Var. des Bl.-M^s.

Au demeurant, le texte de la copie des Blancs-Manteaux que nous reproduisons ci-dessous est établi, pour la plus grande partie, sur celui du Lectionnaire de Tréguier et, pour les cinq premiers paragraphes ou numéros de notre édition, sur celui du manuscrit de Saint-Vincent du Mans, qui a aussi fourni les principales variantes. D'autres variantes, moins importantes, ont été fournies par la copie de Du Paz et par les bréviaires de Saint-Gildas et de Léon.

Le manuscrit de Saint-Vincent avait été écrit au xv^e siècle : une des notes des Bl.-M^s, citée ci-dessus, l'affirme formellement. Il en était de même du Lectionnaire ou Légendaire de Tréguier, car en 1725, dom Lobineau dit qu'il peut avoir trois à quatre cents ans d'antiquité (2), ce qui le met vers la fin du xiv^e siècle ou dans le premier quart du xv^e. Ces deux manuscrits, à notre connaissance, sont aujourd'hui disparus.

Voilà ce que nous pouvons dire de l'origine du texte imprimé ci-dessous (3).

Un mot sur le nom de n. tre Saint.

Ce nom a des formes assez diverses :

Hoarné, Hoarneo, d'où Lan-Houarné ou Lan-Houarneau,

(1) *Vit. S. Hervei*, n. 5, ci-dessous p. 258, note 1.

(2) *Vies des SS. de Bretagne*, édit. in-folio (1725), p. 111.

(3) Nous reproduisons ce texte comme il est dans la copie des Blancs-Manteaux avec les *æ*, *æ* du latin classique qui n'étaient pas dans les manuscrits originaux ; nous le divisons en paragraphes numérotés qui ne sont pas dans les Bl.-M^s.

nom actuel de l'église: qui a succédé au monastère fondé par saint Hervé.

Hoarvé, Huervé, et enfin par adoucissement Hervé.

Dans les litanies bretonnes du IX^e-X^e siècle, on trouve les formes Hoeargnoue, Huarneue et Hoiarnbiu (1). M. Loth, si compétent en pareille matière, voit là deux noms différents.

« Hoiarnbiu, dit-il, c'est évidemment le Hoarveus des bréviaires. « Hoiarn-biu a donné Hoearn-veo, Hwarveo, Houarvé, fort régulièrement. » Mais, à ses yeux, Hearnoue ou Huarneue est un autre nom et un autre saint: « patron de Lanhourneau au diocèse de Léon et de Saint-Houarno, trêve de Langoëlan, évêché de Vannes; c'est à peu près tout ce qu'on en peut dire; il a été confondu avec S. Hervé. »

A première vue, Hoearnove — car c'est ainsi que Hoeargnoue doit être prononcé — Hoearnove n'a pas l'air si différent d'Hoiarnbiu qu'on ne puisse voir là deux formes du même nom. Mais si ces formes sont irréductibles, s'il faut en effet voir là deux noms radicalement distincts, ce n'est pas une raison pour conclure à un dualisme de personnes, contre la tradition constante, universelle, sacrée et profane, de la Bretagne, qui au contraire n'a jamais eu le moindre doute sur l'identité.

Il faudrait donc simplement voir là un personnage unique pourvu de deux noms différents, mais similaires, comme on trouve en Bretagne au VI^e siècle plusieurs exemples très authentiques, trois entre autres dans les quatorze compagnons de S. Paul Aurélien, savoir: Quonocus, qui s'appelaient aussi Toquonocus, — Tocheus-Tochicus, — Hercanus-Herculanus.

Dans divers manuscrits et anciennes impressions liturgiques des XV^e et XVI^e siècles, nous avons relevé les formes suivantes (au génitif):

Hoarnei (Bréviaire ms. du XV^e siècle du séminaire de Tréguer).

Hoaruei (Lectionnaire ms. du comm. du XV^e siècle. — Ancien brév. de Nantes dans Lobineau, Vies des SS. de Bret.).

Huaruei (Missel de Rennes ms. de 1420 environ, Bibl. Nat. ms. lat. 1098).

Hueruei (Ordinaire d'Hélié, chantre de Nantes en 1263, ms.

(1) Revue Celtique, t. XI (1890), p. 137 et 144.

de la Biblioth. S^{te} Geneviève. Missel de Nantes de 1482. Missel de Rennes de 1493).

Haruei (Ancien brév. de Léon, dans Lobineau Vies des SS. de Bret.).

Heruei (Usages de l'église de Rennes, ms. de 1415. Ms. XV^e siècle de S^t Vincent du Mans. Missel de Nantes de 1520, etc.).

Inutile de dire que, dans toutes ces formes, l'u de la fin se prononce v: Hoarvei, Huarvei, etc. Dans les manuscrits il est quelquefois difficile de décider s'il y a un u ou une n; dans le missel rennais de 1420, par exemple, il ne serait point impossible de lire Huarnei.

Mais sous toutes ces formes il n'y a et n'y a jamais eu pour les Bretons qu'un seul personnage dont nous donnons ici, sous sa forme la plus ancienne, la traditionnelle légende.

XVII. JUNII.
DE SANCTO HOARVEO
(VEL HERVEO) CONFESSORE

[Ms. p. 859] HIC INCIPIT VITA SANCTI HERVEI (1).

1. — Venerabili Dei cultore Francorum rege Childeberto (2), natus est sanctus Herveus in occiduis partibus patre Harviano, matre vero Rivanonia quæ indigenæ gentis originem duxit. Hic, magnæ industriæ plurimarumque linguarum peritus, sed cantor figmentarius : novos enim fingebat cantus rythmicis compositionibus, quibus imponebat neumatum modos antea inauditos. Qui, quamvis in voluptuosis regum degeret curiis et inter aulicos delectabilis et jocundus jocularis, tamen metuebat semper Dominum, ut a perpetracione iniquitatum semper recederet : elemosynarum quippe largitor assiduus, orationi et vigiliis instanter intentus, et ab omni mixtione muliebri semper sejunctus; ob suam porteram (3) a suprascripto rege invitatus et aliquandiu cum eo acceptabiliter conversatus.

2. — Cum ad patriam remearet, multis onustus donariis, transmissus est cum regalibus litteris ad Commorum, præfectum regis, ut eum navigio transveheret ad terram suæ natiuitatis : brevis est transitus maris inter nostram Domnoniam (4) et ulteriorem Britanniam. Qui dum abiret per regias sedes ad Commorum . . . [vidit] tribus subsequentibus noctibus unum idemque sompniū. Sed postquam bis sompniasset, Deum

(1) Biblioth. Nat., ms. fr. 22,321 (Blancs-Manteaux, xxxviii), p. 859-860 et 851-859.

(2) « Childeberto » Bl.-Ms, d'après le ms. de Saint-Vincent du Mans.

(3) Sic Bl.-Ms. La première partie du mot était effacée ou illisible dans le ms. de St-Vincent du Mans, suivi ici par les Bénédictins.

(4) « Dominam » ou « Domniam » Bl.-Ms.

attentius postulavit ut si ex spiritu fornicacionis hæc visio accidisset, citius discederet; quod si ex divina providentia processisset, apertius Deus enuclearet. Tertia denique nocte, videbat in sompno quemdam mirabili splendore nitentem et se sic alloquentem :

3. — « Hoarviane, frater, decrevisti animo, nemine præcipiente nisi Spiritu sancto, tuum corpus servare immaculatum ab inclinamentis mulierum. Prope quoque est quo tendis quædam psalmista puella, quæ mente decrevit, nulla necessitate compulsata sed inflammante Spiritus sancti gratia, omni vitæ suæ curriculo inviolata permanere maritali connubio. Cognosce ergo eam, nomine Rivanoniam, non ex instinctu libidinis, sed ammonitione per me divinæ visionis. Hanc enim virginem super fontem, juxta viam regalem qua perrecturus es, cras videbis. Quære ergo sponte quam indico, et ne dubites Dei parere præcepto. Castis enim vestris membris nasceatur vobis pignus castitatis. Vult enim Deus ut filium habeatis electum sibi, antequam fiat providentia divinæ dispensationis. Nam non est execrabilis concubitus, ex quo editus fuerit filius salutis plurimorum in æternum profuturus. O quam bonum semen et quam pretiosum, quod nunquam desinet Domino facere fructum ! »

4. — Mane deinde expergefactus, quod tertio viderat præfecto per viam indicavit. Crastina dehinc die, præcedentes ambo aciem comitatus invenerunt virginem super fontem, inter Lannam Nusani (1) et meridiem, et sciscitantibus nomen ejus respondit Rivanoniam se vocari. Illis item interrogantibus cujus filia erat et ubi habitabat, subintulit, patre defuncto, se pupillam cum fratre Rigurio remansisse et hucusque habitasse. Perrectum est igitur ad Rigurium fratrem puellulæ, qui adductus est ad domum Maloti, [Ms. p. 860] ubi præfectus cum suis satellitibus ea nocte hospitabatur. Rigurius vero, accepto consilio patris familias Maloti . . . cognita sponsi ingenuitate, [quod] petebatur unanimiter concessit. Parata ergo

(1) Lan-Nusan ou Landouzau, ancienne trêve du Drevec,auj. village en cette paroisse et commune, sous le c^o de Plabennec, arrond. de Brest, Finistère.

supra eos sacerdotali benedictione, ambo virgines concubuerunt.

5. — Lucescente igitur diei jubare, ait vir novus novæ nuptæ : « Te enim fæminarum primam habui, te solam inter omnes amavi, quia angelico jussu michi te copulandam Deus elegit. Ex te enim michi promisit filium (1) qui Dei populo proderit in sæcula sæculorum. Amen. » Cuj vero illa : « Si in me genuisti filium, cunctipotentem deprecor Deum ut non videat lumen humanum ! » At ille : « O mulier, quam ingens commissum suæ soboli matrem tam detestabile detrimentum imprecari ! Sed si humano intuitu privetur, omnipotenti Deo placeat ut in cœlis cœlestia contueatur. Et ut hoc Deus facilius concedat, amodo sæcularia penitus dimitto, ac quandiu vixero me ei famulaturum promitto. » Diversus igitur affectus parentum diversum in filio contulit effectum. Oculorum enim lumine privatus extitit : cui, ut genitor proposcerat, contemplari cœlestia semel in die Deus concessit, quod carum ejus scriptum approbavit (2).

6. — [Ms. p. 854] Sanctus Hoarveus in Lanna Rigurii (3) fuit editus, nomen ex nomine patris adpetus, sed a matre in territorio de Kaëran (4) nutritus, ubi ante fores ecclesiæ ejus

(1) Breviarium ms. S. Gildasii de Nemore sic habet : « Venerabili Dei cultore Francorum rege Childeberto, natus est Hoarveus in occidentis partibus patre Huarvœoio (sic), matre vero Rivanonia quæ indigenæ gentis originem duxit. Cui dixit : Ex te mihi Deus promisit filium etc. » (Note des Bl. Ms.).

(2) Ces cinq premiers paragraphes, formant l'introduction de la légende de S. Hervé, sont tirés du ms. de Saint-Vincent du Mans et n'existaient pas dans le Lectionnaire de Tréguier. Les Bénédictins bretons, ayant d'abord transcrit la Vie de S. Hervé tirée de ce Lectionnaire aux pages 851-853 du vol. xxxviii des Bl.-Ms., copièrent à la suite, en forme d'addition, ces cinq paragraphes, aux p. 859-860. — Tout ce qui suit, à partir de notre paragraphe ou n. 6, est le texte du Lectionnaire de Tréguier, avec les variantes relevées dans les autres versions par les Bénédictins et que nous donnons en note.

(3) Lan-Rigour, Lan-Riour,auj. Lanrioul, manoir de la paroisse de Plouzévédé (auj. chef-lieu de c^{ton} de l'arrond. de Morlaix, Finistère), selon Kerdanet, *Vies des SS. de Bretagne* d'Albert Legrand, édit. 1837, p. 314, notes.

(4) Quéran, ancienne trêve de la paroisse de Treflaouénan, auj. en cette commune qui fait partie du c^{ton} de Plouzévédé.

adhuc exprimitur lectulus. Quo in loco, meritis ipsius sancti confessoris, præstantur diversis languentibus beneficia salutis. Qui ad rudimenta litterarum positus, tam facilis ingenii extitit ut etiam septennis psalterium cum hymnis a matre edoctus memoriter sciret.

7. — Cum autem ætas puerilis exigeret quod dentes ejicere deberet, accidit ut vigilia Omnium Sanctorum adesset et id circo sanctus puer ad ecclesiam, comitante prævio (1), properaret. Qui dum per quamdam villam transiret (2), occurrerunt sibi incolæ afferentes ex sua farina caritatis amore cibaria. Qui, audito caritatis nomine, quæ erogabant accipere non refutavit, sed ad accipiendum ea prævium misit (3); ipse interim cuidam rupi insedit. Qui dum sederet, dens ejus cecidit, compellente sternutatione : quem recipiens, saxo quo sedebat imposuit. Quem, cum inde procul discesserint, supradicti incolæ quasi lampadem ignis choruscare viderunt præ foribus suis. Prævius vero, retro respiciens, sancto nunciavit se videre villam [ex] qua veniebant quasi globum ignis usque ad aera rutilantis. Cui sanctus puer : « Dentem meum, inquit, splendescere vides ; pro quo vade et affer ad me. Ego autem hic figens baculum te præstolabor. » Tunc prævius abiit, depositum dentem reperit et secum adduxit. Quem cum obtulisset, dixit se sitire, quia tam cito festinasset redire. Cui sanctus : « Trahe baculum meum, quem campo infixi. Potens est enim Deus inde tibi aquam vivam educere, qui populo Israëlitico produxit

(1) S. Hervé étant aveugle avait toujours avec lui un guide, qualifié ici *prævius*, qui revient souvent dans cette légende, et dont le nom a été écrit de bien des façons, savoir : *Guurihuranus* (note 2-3 de la présente page), *Gomburanus* (n. 10 ci-dessous note), *Urbanus* (n. 11), *Wibaranus*, *Guinbaranus* (n. 11, note), *Gorhuranus* (n. 32), *Winbaranus* (n. 32, note). — La forme généralement adoptée dans l'usage vulgaire par les Bretons est *Guibaran* (Voir Albert Legrand, *Vies des SS. de Bret.* édit. 1680, p. 210, édit. 1837, p. 316) : ce qui tendrait à faire croire que les formes *Winbaranus* et *Guinbaranus*, données dans les variantes des Bl.-Ms., doivent se lire *Wiubaranus* et *Guiubaranus*.

(2-3) Les trois lignes comprises entre ces deux chiffres sont remplacées, dans le ms. de Saint-Vincent du Mans, par ce passage : « ... audierunt tumultus hominum manducantium suæ fraternitatis symbolum. Dum vero prævius, nomine Guurihuranus, cenam adiret, ipse interim » etc.

aquam ex lapide. » Cumque baculum campo extraheret, fons limpidissimus prosilivit, quo sitim refocillavit, et tam affluenter defluxit ut usque in æternum manare non desinat. Propter quæ miracula ipsa villa vocatur ab incolis usque hodie *Cumulus Lucis* (1).

8. — Alio quoque tempore, dum per quamdam villam sanctus transiret puerulus, pastores pecorum opilionesque ovium ei talem illusionem intulerunt : « O cæcule, cæcule, quo vadis ? » Ille autem, non aliter quam Eliseus propheta in viginti pueros, Deum postulavit ut non differret vindictam super eorum insaniam. Sed quia sub lege erat Eliseus, gravis ultio eos percussit ; hic vero, divinam jam adeptus gratiam, istos minore vindicta compressit : « O stolidi, hanc illusionem sic Deus perdonet animabus, ut non amplius crescatis corporibus. » Parvuli ex tunc et puellulæ non proceriores quam tunc essent adulti sunt, et nani omnes effecti deinde permanserunt.

9. — Cum autem, una dierum, per hanc item villam transisset, accidit ut lapidi pedem offenderet ; numquam enim nisi nudis incedebat plantis. Tunc ait prævio : « Dic mihi ubi sumus ? » Qui respondit : « Per eandem villam pergimus qua irrisionem a parvulis sustinuimus. » Qui ideo dixit : « Gratias [Ms. p. 852] ago cum elidor ; sed posteris lapides hujus villæ amodo non prosint pro sua duritate, ut probent per eorum duritiam quantum mihi intulerunt dolorem. » Quod Deus sic concessit. Inde enim ferro vel calibe secari nequeunt ; nam omnia ferramenta in his franguntur si qui eos secare conantur, quia prius patiuntur frangi quam ex eis aliquid dolabro possit operari. Unde hoc territorium nuncupatur usque hodie *Villa Sancti Odium*.

10. — Deinde (2) abiit ad sanctum Harthianum monachum (3). Qui, per septem annos ab eo edoctus, ecclesiasticos

(1) Variante du ms. de Saint-Vincent du Mans sur la dernière phrase de ce paragraphe : « fons... prosilivit, ubi nunc constructa in ejus honore demonstratur ecclesia... Quod ubi incolæ cognoverunt, ipsam villam, principe suo concedente, sancto puero condonavērunt... *Tumulus Lucis* vocatur. »

(2-3) Var du ms. de Saint-Vincent du Mans : « abiit ad sanctum Arthianum, sacerdotem monachum, nuper revertentem a scolis Hybernorum doctorum. »

cantus et summam grammaticæ ita memoriter retinuit ut sodalibus emineret memoriæ industria, utpote quem Spiritus sancti docuerat gratia. Deinde abiit ad sanctum consobrinum suum, nomine Urphoedum, in Agnensem pagum, ut ipse sibi indicaret ubi sua mater habitaret, fugiens sæcularia desideria cum suis delectationibus, ut liberius posset vacare penitentiae profectibus. Cui cum sibi causam itineris sui exposuisset, insuper a Domino revelatum est matrem suam ex hoc mundo discessuram ad præsens atque suorum veniam peccaminum a Deo jam impetrasse, et priusquam ab hac luce ipsa discessisset, se maternam benedictionem percipere velle (1). Urphoedus vero, ad dirigendam sibi legationem suæ matri egrediens, sancto commendavit Hoarveo domum et supellectilem, prævium ejus rogans ut, quod superfuert ruri, cultus perficeret, jugera seminaret (2) atque cum asino denticio cooperiret. Qui heremum perscrutans, matrem suam jam ægrotantem reperit, atque ei mandata filii nuntiavit. Illa vero, inde gavisam multum, deprecata est legatum ut, quantocius posset, ad se sanctum filium adduceret.

11. — Sed dum hæc aguntur, Uthranus (3) prævius, ut jussum sibi fuerat, opus ruriculturæ peregit. Qui postquam asinum ad pabulum relegavit, lupus arripiens eum necavit ; cujus ad rugitum prævius vociferando prosilivit. Sanctus vero Hoarveus, sui admirans clamorem prævii, ab instantia precum excitatus quibus incessanter incumberebat, interrogavit quid accidisset, cognitoque casu aselli, ad oratorium Domini sic deprecans rediit : « Omnipotens Pater, commendatum mihi jumentum lacerare belluam rapacem impune sinis : redde ergo mihi prædonem, et meo hospiti aselli compleat vicem. »

(1-2) Var. du ms. de Saint-Vincent du Mans : « Cui sanctus Urphoedus : « Hæc nocte habita saltim nobiscum, et cras perscrutabor heremum, quia longum tempus est ex quo non agnovit vultus hominum, præter cujusdam puellulæ quæ sibi servit nomine Cristina. » Mane deinde facto, sancto dixit Hoarveo : « Tibi domum et omnem supellectilem commendo. Ego autem in tua legatione proficiscor. Gomhuranum deposco ut nostrum novale seminet » etc.

(3) « Wicharanus.— Guinharanus » (Var des Bl.-M^x).

Cumque hæc perorasset, ecce lupo, inclinato capite demissa cauda, usque ad oratorium mitigatus progreditur.

12. — Tunc prævius : « Domine, crudelis bestia te insequitur. Expedi tibi ut janua super te obseretur. » Cui sanctus Hoarveus : « Ne timeas, Deus sic eum edomuit, abjectaque feritate quasi veniam reatus exposcit, et humanis usibus serviturus quotidie parebit. Circumdo nunc traham collo ejus, et quod operis remansit pro asino compleat. » Qui mox officium ut jumentum peregit. Unde ipse ager *Locellus Lupi* ab incolis nominatur, juxta quem oratorium sancti Hoarvei adhuc demonstratur. Quod ubi sancto compertum esset revertenti Urphoedo, reliquisque vicinis per cunctos affines hoc miraculum frequentatione cotidiana demonstrationis comprobatur. O quam sanctus juvenis cujus, vitam juvenes nequibant, et senes æquiparare desiderabant !

13. — Pater vero Urphoedus sanctum Hoarveum deduxit ad matrem in heremum, ut conloquerentur. Jam enim ipsa continua inedia afflictione pœnitendo infirmabatur. Cumque ei patefactum esset quod de obitu ejus angelica revelatio unigenito filio suo intimasset, inde languida genitrix, Deo gratias agens, filium suum postulavit ut, si benedictionem suam habere vellet, a sancti Urphoedi territorio non discederet donec ipsa spiritum exhalaret et priusquam animam filius commendaret Deo et membra sua traderet monumento. Qui idcirco quod poscebat ipsa unanimiter annuerunt. Sanctus igitur Hoarveus in territorio sancti Urphoedi cum suis familiaribus et mancipiis remansit ; sanctus vero Urphoedus ad silvam [Ms. p. 853] nomine Dunam (1) secessit. Heremita quidem erat et conversantium tumultus hominum solitarius vitare solebat, ibique oratorium construens requievit (2).

14. — Dum ergo sanctus Hoarveus exitum matris sua

(1) Sur cette forêt *Duna* voir notre *Commentaire historique*.

(2) Addition : « requievit, donec Deo serviens universæ terræ viam accepit. Sanctus vero Hoarveus, in Lanna Urphoedi aliquandiu commoratus, vice ejus juvenibus scolas largitus est. » Cette addition provient, dit une note des Bl.-Ms, du « Ms. 3, » qui n'est autre (comme on l'a vu dans l'*Avertissement* ci-dessus p. 252) que le ms. de Saint-Vincent du Mans.

expectaret, angelica revelatio ei diem indicavit qua moritura expiraret. Quod fratribus revelans, excubias præbere genitrici per singulas noctes præcepit. Præcedenti ergo nocte qua spiritum reddidit, visa est super oratorium ejus ab omnibus vicinis quasi scala sole clarior, attingens usque ad cœli fastigia, in qua descendebant angeli et ascendebant, suaviter Deo psallentes pro ejus exequiis, ut credimus, advenientes. Sanctus igitur Hoarveus matrem adhuc viventem adiit, cui sanctum viaticum præbuit. Quam sepeliens in oratorium suum tumulavit, ubi, operante Dei gratia, visibiliter plurima fiunt miracula. Ibidem aliquandiu commoratus atque triennio scolas largitus, plurimas virtutes est operatus, quas pro sua prolixitate describere nequivimus.

15. — Qui cum ita hæc ageret, vidit angelos Dei deferentes ad cœlum animam sancti Urphoedi, fratribusque suis innotuit diem. Qui, quoniam reverebatur a populis frequenter pro perpetratis crebro miraculis, maluit illinc discedere quam ibidem pateretur popularè favorem. Sed prius decrevit pro anima sui [consobrini] Urphoedi ad monumentum ejus preces fundere. Cumque vastitatem eremi cum suis sociis errabundus pervagaretur quærendo ubi habitaret, a porcariis didicit quod dudum defunctus et ab heremitis in suo oratorio fuisset sepultus. Quos flebiliter petiit quatenus cum saltem deducerent ad ejus oratorium et sepulchrum. Ad quod cum vix deductus pervenit, destructi ruinam oratorii reperit : pene enim totum a feris erat dissipatum, sed ubi humatus esset nemo poterat agnoscere. Dum autem circumquaque girando circuissent si tumulum invenirent, sanctus Dei famulus incubuit orationi attentius, Deum obnixè deprecans lacrimosis precibus.

16. — Cumque perorasset tam firmiter, sub pedibus eorum commota est et contremuit terra, [ita] ut qui starent terra tenus prostrati caderent ; ubi autem sacer aderat tumulus, dehiscit tellus crebris fissa hiatibus. Ex quibus fissuris ingens odor emanavit et adeo suavis, ut omnem fragrantiam superemineret thuris atque thimiamatis. Tunc vir Dei adesse divinitus sensit revelationis gratiam, et Deo gratias exsolvens, discipulis et porcariis dixit : « Huc mihi apportate, karissimi,

ingentes lapides, quibus limbos hujus circumdem tumuli, ne tam sacræ reliquiæ tradantur oblivioni Siquidem proderunt futuræ quandoque posteritati. » (1) Quod cum factum esset, homines qui aderant, tam clarum miraculum admirantes, ubique divulgaverunt (2). Admirabilis interim odoris fragrantia per unum mensem manare non desiit, et quotquot ægri contigerant sospitati restituit. Omnes enim eam haurientes, quasi paradiso deliciarum degentes, mente recreati erant et corpore. Unde *Lanna Incensi* (3) nuncupatur usque hodie.

17. — [Ms. p. 854] Inde ad sanctum pontificem patriæ, Hoardonum (4) nomine, decrevit sanctus Hoarveus properare, ut sacros ordines usque ad exorcismi gradum, episcopali sanctificatione roboratus, perciperet. Majori enim ordine noluit sublimari quam exorcista fieri. Qui cum longius perrexisset (5), dixit : « Oremus, fratres, Deum, ut nobis indicet ubi debeam quiescere et cursum vitæ meæ Deo serviturus peragere. Tædet enim me tot loca lustrando peragere. » Finita oratione, vox de caelo hujuscemodi delapsa est : « Perge inflexibiliter solis ad ortum, et ubicumque bis audieris : *Quiesce ibi, quiesce!* construe tibi illic mansionem, quia ibi ossa telluri et spiritum Deo traditurus es. Ibi etiam erit hominibus asilum divino munimine tutissimum, et cum beneficio salutis superabundabit quandoque copia fertilitatis. » Quo audito, Deo gratias exsolvens et ultra quam solitus erat congaudens, prævio

(1-2) Variante du « Ms. 3 » : « Quod cum factum esset, ad natale solum reversus, iter orientale est aggressus. Porcarii autem et homines qui aderant, tam clarum miraculum admirantes, ubique divulgaverunt, Vicini autem, comprobantes hoc verum esse, lignis lapidibusque unanimiter oratorium readificaverunt atque intus altare in honore S. Urphoedi elevaverunt. Admirabilis » etc.

(3) « *Lanlosquet*, Lanna incensa. » Du Paz (Bl.-M^s). — *Lan-losquet* c'est « l'Eglise brûlée, » mais non « l'Eglise de l'encens. »

(4) « Hordonium » (Var. des Bl.-M^s).

(5) Nihil de Hordonio (vel Hoardonio) episcopo in Ms. 3 (Note des Bl.-M^s). En effet, dans le Ms. 3, ou Ms. de S^t-Vincent du Mans, les cinq premières lignes de ce n^o 17 sont remplacées par ceci : « Inde perrexit (Hoarveus) cum discipulis et prævio atque Cristina nomine, genitricis nepta et ancilla, comitante lupo vel jumento, ipse enim portabat eorum indumenta. Qui cum longius perrexisset, dixit » etc.

dixit : « Esto mihi quasi ortogeometra (1), rectum callem solis ad ortum dirigens, neque huc neque illuc iter deflectens. »

18. — Cumque lassati in quodam campo quiescerent discipuli ejus, calore solis eundo sitibundi, aquæ penuriam cum magistro conquesti sunt. Quibus ipse præcipit ut Deum inde suppliciter exorarent et ab eo auxilium quærimoniæ postularent. Qui dum prostrati orationi incubuissent, ex medio campi aquam limpidissimam scaturire abundanter mirantur : quæ usque hodie *Fons Campi* vocitatur. Tunc cursum trans amnem Lyssem (2) pariter pergentes, cum egrederentur per triticeas messes, divina vox cœlitus sic intonuit : « Hic quiesce! hic quiesce! » Quod cum omnes audissent, interrogavit eos Dei famulus : « Qualis est iste locus? » At illi : « In medio campi sumus fertilis farre uberrimo. » Adducto autem domino messis, nomine Innoco, demonstraverunt humiliter quod Dei famulus ibi deberet quiescere, non affectu eligente sed divina voce desuper elapsa compellente : unde suppliciter eum deprecati sunt ut daret licentiam tam sancto Dei famulo ibi manere, ne transgrederetur Dei jussionem.

19. — Quibus agricola respondit : « Grave mihi est sustinere tritici mei tam irreparabile dampnum. » Ad quem Dei famulus : « Noli mihi prohibere quod depono, quia quod amittere videris, cum tempus advenerit messionis, ubertim tibi recompensabo. » Cui idem : « Mihi difficile est frumentum perdere; sed difficilius est tibi negare quod tali pacto pacisceris. Concedo ergo tibi tugurii locum, et abscede spatium construendæ mansionis, et quot manipulos immaturos metes, tot a te iterum recipiam cum maturaverint messes. » Cum autem tempus colligendæ messis advenit, post binæ spatia lunationis, in suo cumulo maturavit seges secta sicut et matura erat alia,

(1) Bl.-M^s : « Ortogeometra », — fautive.

(2) « Lissemi » (Var. des Bl.-M^s). — Ce cours d'eau doit être la petite rivière appelée aujourd'hui la Flèche, qui sépare les paroisses de Lanhouarneau et de Plouneventer, traverse ensuite du sud au nord dans toute sa longueur celle de Plouider, et se jette dans la mer aux grèves de Goulven : le tout dans l'arrond. de Morlaix, Finistère. Le nom actuel (la Flèche) vient d'un manoir, en Plouider, sous lequel passe cette rivière, dont nous avons ici le nom ancien.

et inventum est tripliciter plus frumenti in singulis manipulo-
rum qui dudum concisi fuerant quam in illis quos tunc
mètebant. Ut autem vidit creditor incisarum maturitatem
aristarum atque in spicis ubertatem farris, totum ipsius villa
territorium sancto concessit Hoarveo jure perpetim hæredita-
rio, et insuper ecclesiam ejus (1) ampliare proprio promisit
stipendio.

20. — Cum autem ecclesia a circumdantibus populis ædi-
ficaretur, accidit ut quidam tyrannus (2), nomine Tyrmal-
lonus, prope transiret, duos insequens profugos qui cum
scrinio conjugis suæ furtim sublato ad portum nomine Lan-
dogolthoë (3) aufugerant, a quo navigaturi ad Anglos festi-
nabant. Properabat igitur cum festinatione si posset eos
anticipare. [Ms. p. 855]. Quem cum transeuntem conspexis-
sent operarii, sancto nuntiaverunt Hoarveo : « Deditatus
est Tyrvallonus (4) verbum tibi, ut videmus, salutationis
impertiri vel operi nostro benedictionis. » At ille : « Deus,
inquit, eos cogat iterum ad nos redire, quæ prætereuntes
nostrum dedignantur opus benedicere. » Cum hoc dixisset,
facta est mirabiliter ingens super eos tempestas, cum per
omnia aliunde splendida claresceret serenitas; adeo enim
afflicti sunt obscuris grandinum imbris ut equi eorum per
viam perambulare non possent stimulatî calcaribus. Quod
videntes milites principi dixerunt : « Domine, hunc quem
videmus sanctum offendimus, ad quem iterum redeuntes

(1) Cette église, qui fut d'abord celle du monastère de S. Hervé, n'est
autre que Lan-Houarneau ou Lan-Houarné (Eglise d'Houarné ou d'Hervé),
auj. comm^e du c^o de Plouescat, arrond. de Morlaix, Finistère.

(2) « Tyrannus », traduction ou plutôt calque latin du breton *tiern*,
maître, seigneur. De *tig* ou *ti*, maison, *tiern*, *tiern*, maître de la maison,
seigneur, comme *dominus* de *domus*. Ces *tiern* ou *tyranni*, qu'on rencontre
assez fréquemment dans les Vies des saints bretons, sont le plus souvent
des chefs *plou*, dits dans le Cartulaire de Redon *princeps plebis*. Le *plou* est
la petite colonie fondée aux v^e, vi^e, vii^e siècles en Armorique par chacune
des bandes d'émigrés bretons poussées sur le continent par l'invasion
saxonne.

(3) « Landogolthoc, — Landogolthoë » (Var. des Bl.-Ms.).

(4) « Rivalonus, — Rivallonus, — Rigallonus » (Var. des Bl.-Ms.).

suppliciter veniam postulemus. Ecce enim horridam patimur
tempestatem, cum nil pluat per universum orbem. » Et quia
hinc reverti conati sunt, *Pons Reversionis* adhuc hodie nuncu-
patur. Qui ubi, abjectis armis, descendentes ad Dei famulum
pedibus pervenissent, illico tempestas recessit et solis claritas
splendentis emicuit.

21. — Cumque invicem se salutassent, princeps humiliter
sic ait sancto : « Non propter dedignationem transiens dimisi
tuam adire præsentiam, sed pro necessitate mea festinabam, si
possem pecuniam reperire quam cum meis furtim servis per-
dideram. Sed si in hoc displicui, satisfactionem offero, tibi et
cum ab itinere rediero, omnia quæ jusseris libens explebo. Sed
interim exoro tuam misericordiam ut, tuis precibus, quod per-
didi reperire valeam. » Cui Dei famulus : « Vade ut ad nos
revertaris, ne aliquid incommodi patiaris. Nos autem semper
Deum pro Dei populo oramus et orabimus. » Qui mox abiit,
pecuniam reperit, et fures captos secum adduxit : quæ cuncta
simul offerens Dei famulo præsentavit. Sed vir Dei, ut erat
pietate plenus, nichil aliud voluit recipere, nisi neci obnoxios
a furcifero pendulo liberare, quos sancti servituti perenniter
mancipaturos concessit. Quorum Semper vocabatur unus, et
alter Arnulphus.

22. — Denique, stipendio deficiente ad officinas et monas-
terium perpetrandum, commodum duxit montem Araim (1)
transcendere, ibique a primoribus Cornubiensium adminicula
quæsitare. Fama enim ejus percurrerat circumquaque, quod in
perpetrandis celeberrimus esset miraculis. Venit igitur hospi-
tandus ad domum Wigoni (2) principis, a quo honorifice sus-
ceptus et venerabiliter hospitatus. De cujus miris actibus dum
inter se milites dissererent, quidam ait : « O si imperaret
Dei famulus ranis ut non amplius coaxent, quæ in hoc lacu
per singulas ætatis noctes coaxare solent ! » Cui sanctus :
« Si principi familiæque suæ noceat, deprecemur Deum ut ipse
largiatur quod unanimiter postulat. » Finita oratione, opi-
lantes ora siluerunt omnes, cunctis qui aderant admirantibus.

(1) Les montagnes d'Aréz, qui séparent la Cornouaille du Léon.

(2) « Guigoni, — Wiconi » (Var. des Bl.-Ms.).

23. — Solus quidam incredulus : « Si, aliis tacentibus, una sola jussu istius vociferaret, Dei esse potentiam, non hominis, comprobarem in eo mirificam. » Tunc sanctus Dei famulus infremuit spiritu dicens : « Ut incredulo augeatur fides et in Domino roborentur fideles, Domino Jesu Christo placeat ut una tantum perstrepat ranarum, et semper aliæ nequeant vociferare. » O ingentem Dei magnificentiam, quæ semper superbis resistit et humilibus dat gratiam ! Potentum atque principum imperium ranæ non metuebant ; et Dei famulo obsequentes continuo parebant. Nulla enim deinceps in tota palude illa, quibus adhuc habundat, præter unam, ausa est perstrepere. Viso autem hoc miraculo, princeps, cuncta annuente familia, mansionem illam cum omni suppellectili simul ei tradidit et propria pecora, bubulumque (1) cum bostare, insuper et villam illam, in perpetua discumbitione. Nomen vero hujus mansionis nunc vocatur *Lanna Quedree* (2).

24. — [Ms. p. 586]. Egressus itaque à Cornubia cum magno honore, venit ad curiam comitis Heleni (3), a quo honorabiliter susceptus est et nobiliter hospitatus. Quem sic allocutus est : « Dudum me tibi hospitem esse desiderabam, sed quia peccatorem me esse considerabam, tam sanctum sub meis hospitari tectis non audebam. Nunc ergo quodcumque a nobis petieris, indifficiliter impetrabis. » Cui Dei famulus : « Ideo veni ne pereas ; ideo tecum hospitor ut mentis et corporis periculum evadas. » Et hæc dicens, denuntiavit ei secreto quod, Spiritu sancto revelante, didicisset demonem ei ministrasse sub humana latitantem effigie ; et nisi caveat, cum omni sua familia per eum ad præsens esse periturum.

25. — Cum igitur ad convivium perventum est, unicus minister potum cibumque mille viris administrabat : qui cum subito sancto viro porrexisset potum, ipse autem manus elevans crucis signaculo cum sanctificaret, ciphus terra tenus

(1) Bl.-M* « bubulum » — faute.

(2) « *Lanna Quedree*, — *Lanna Quedre* » (Var. des Bl.-M*).

(3) Sur ce comte Hélen, dont j'avais cru autrefois (*Annuaire hist. de Bretagne de 1862*, p. 65) pouvoir faire plus loin un comte de Léon, voir plus loin le *Commentaire historique de la Vie de S. Hervé*, chap. III. ci-dessous, p. 282.

cecidit potusque illius effusus est. Quod ubi sic tertio evenisset, sanctus Dei famulus, manus injiciens, cum fortiter tenuit et coram cunctis convivantibus deducens captum, domino dixit : « En antiquus seductor generis humani ! En qui vino præparat interitum celerem nobis, humanam indutus effigiem, ut videtis. Palam igitur quis sit loquatur, et ad sui ignominiam fraudulentus suas fraudes confiteatur. » Qui ait : « Ego sum qui ebrietates efficio, seditiones commoveo et multos in interitum præcipito. Mulsum etiam confeceram, quo potati omnes ab invicem pariter fierent perimendi. »

26. — Cui Dei famulus : « Conjuro te per omnipotentiam Dei ut hinc exeas, ut nemini christicolarum noceas. » Quo audito, citius disparuit, et velut fumus domo tumultuando teterrimus exiens in aera sic vociferavit : « Serve Dei, cur me insequeris ubi frequens ebrietas habundabat et luxur domesticos jugis emollebat ? » Viso autem tam ingenti miraculo, comes et familia, præteritorum criminum pænitentiam lacrymabiliter agentes et in futuro commissa perpetim execrantes, immensas Deo gratias exhibuerunt atque suo famulo, qui eos liberaverat demoniacæ fraudis exitio. O quam magna divinæ virtutis potentia demonem ab obsessio expellere, sed majus miraculum est mille a demonio liberare !

27. — In illo denique tempore, conventus præsulum accidit ac populorum, ut excommunicarent præfectum regis Conomerum, propter homicidii in Ionam comitem flagitium, et in sanctum Trechmorem (1) parricidium, et in matrem suam Triphinam martirium. Ad quod concilium invitatus tandem pervenit. Quem cum quidam improbus despectum pannis ac deformem macilentia conspexisset, detrahendo subintulit : « Num pro isto cæculo expectantes totum diem expendimus ? » Cui ait : « Cur mihi detrahis ? Detrimentum luminis quod patior patiaris. An ignoras quia Deus ipse fecit nos, et non ipsi nos, et in his omnibus Deo gratias exhibemus ? »

28. — Cumque patres eum pro sua scurrilitate objurgassent, subito corrui in terram, obductus ora sanguine. Qui a

(1) « *Drehmorum* » Var. des Ms. » et 3.

circumstantibus elevatus, nichil omnino videns et flebiliter exclamans, misericordiam postulavit. Cumque pontifices omnesque qui aderant pro eo Dei viro supplicassent, idem respondit : « Si vobis dolet dampnum hujus hominis, jungite mecum preces ut Deus ei opituletur per nostras communiter orationes. Sal igitur et aqua in medium deducantur, ut nostris benedictionibus sanetur. » Cui responsum est in tam alti montis vertice aquam difficiliter reperiri. Quibus Dei famulus ait : « Nihil est difficile ei qui omnia ex nihilo condidit. »

29. — Cum hoc dixisset, genibus flexis oravit. Surgens autem ab oratione, crucem dominicam in terra baculo sculpsit, ibique in nomine Domini fodere jussit. Nec mora, fons inde illimis (1), cunctis admirantibus, emanavit. Quo a sanctis patribus benedicto, homo aspersus oculos, projiciente sancto Hoarveo, vidit continuo, gratias referens omnipotenti Deo. Pro quibus miraculis quis posset explicare quanta ibidem lætitia fuit, quantæ Deo gratiarum actiones, et quam magna laudum præconia a sanctis patribus ac a populis Deo exhibita ? Quo autem hæc facta fuerunt, nomen est Montis Bræa, in cujus summitate in honorem sanctorum (2) Britannicæ fabricata est ob hoc ecclesia (3).

30. — Venerabilis igitur iste Dei famulus cum suo præsule nomine Hoardone (4) ad patriam (5) est reversus. Quem simul præsul deprecatus est ut, quandoquidem tam sanctum Dei famulum Deus suo contulerat collegio, sibi indicaret si cœlestia intueri posset et suis precibus impetraret ut in [Ms. p. 857] cœlestibus semel iste pontifex videret quæ diatim sanctus Hoarveus videre solebat. Dei autem famulus jussit ut pariter agant in cinere et cilicio triduanum jejunium, a consortio

(1) « Limpidissimus » (Var. des Bl.-Ms.).

(2) « Septem sanctorum » (Var. des Bl.-Ms.).

(3) Hic finit Ms (abbatiæ S. Vincentii Cenomanensis), et nihil habet de Hardonio episcopo. Sequuntur oratio et antiphonæ propriæ. (Note des Bl.-Ms.).

(4) « Hardone » (Var. des Bl.-Ms.).

(5) La copie des Bl.-Ms porte « patriam » avec un signe abrèviatif horizontal au-dessus de ce mot ; quoi qu'il y ait un p de trop, on ne peut lire là que « patriam ».

hominum seuncti, vigiliis et orationibus indesinenter intenti. Completo autem sic jejunio, tertii diei meridiæ, vox desuper angelica delapsa est : « Aspicite sursum. Cœlestium enim spirituum personas et nomina vobis revelabo. »

31. — Apertum est igitur super eos cœlum, et viderunt omnes choros cœlestium civium, discernentes quosque ordines angelorum atque singulos ordines patriarcharum, prophetarum, apostolorum, martirum, confessorum atque virginum, audientes suaves melodias eorum. Et cum quosque conspexissent sanctos, Hoarveus, singulorum nomina cantando, angelo discernente, recitabat carmen : *Cantemus Domino* (1). Quod, quamvis sit vulgariter editum a prædecessoribus sanctis, est venerabiliter autenticum. Quo completo, cœlestia intueri desierunt. Præsul enim, dum cœlica prospiciebat, nihil in terra videbat ; ex quo desinente in cœlum contueri, ut ante potuit quæque terrestria contemplari. Sanctus denique Hoarveus ei præcepit ut carmen scriberet, ne indigentia aboleretur memoriæ. Ipse vero reversus est ad suum monasterium.

32. — Deinde, dum quadam die orationi intenderet, vulpes subripit unicum galli sui gallinam. Quod ubi cognovit, furto sublatam esse existimans, Deum exoravit ut sibi revelaret per quem eam perdidisset. Finita ergo oratione, vulpes rediit et incolumem faucibus reportans eam, ante limen oratorii projecit. O admirabilis virtus potentiæ, cujus imperio silvestres ita obediunt bestię ! Quod ubi videntes Hardianus et Gorharanus (2), inseparabilis ejus comes, nunciavissent, immensas grates Deo reddidit. Quibus et hoc ait : « Hanc orationem, quam pro gallina perditâ edidi, retinete, et cum quemlibet audieritis suum furtim perdere, ad Deum suppliciter frequentate, et Deus vobis cleptem (3) revelabit vel perditionem restituet. » Quam ipsi, nec mora, scriptam posteris reliquerunt. Quoniam sæpe

(1) Il semble qu'il s'agit ici d'un cantique emprunté aux livres saints (*carmen authenticum*) ; voir le chap. VII de notre *Commentaire historique*, ci-dessous p. 299 à 301.

(2) « Hardianus monachus et Winharanus » (Var. des Bl.-Ms.). — Il aurait peut-être « Wiharanus ».

(3) « Cleptem » (Var. des Bl.-Ms.).

sæpius, nostris etiam temporibus, per hanc fures produntur : vel furta negari nequeunt, aut reperiuntur. *Concludium* (1) *sancti Hoarvei* ipsa nuncupatur.

33. — Postremo, angelicæ revelationis jussione ad beati cellam perrexit Maiani, inter cujus domesticos dæmon erat humana indutus specie. Quod sancto Maiano secreto indicavit. Sanctus vero Maianus ante eum omnes familiares præsentavit; cumque singulorum nomina genusque et unde essent sciscitanti respondissent, ipse posterior, sancti viri speciem expavescens, trepidando subjungit : « Ego, Huccanus (2) nomine, ex Hybernia huc veni, faber ferrarius, lignarius atque cementarius, nauta quoque peritus, et omnia opera componere physice possum manibus. » Cui vir Dei : « Fac igitur crucem digito in terram, et flexis genibus Crucifixum diligenter adora. » Quem cum vir Dei hæsitantem et delitescere volentem deprehendisset, terribiliter per Trinitatis vocabula conjuravit ut confiteretur quis esset et cur huc venisset. Qui respondit : « Ego quidem unus sum [Ms p. 858] ex immundis spiritibus. Ideo autem veni ut monachos deciperem qualibet fallacia, quibus superabundat hæc patria. »

34. — Tunc sanctus Hoarveus dixit : « Eamus igitur, frater Maiane, ad sanctum abbatem Goesnoveum (3), seductorem vinctum adducentes nobiscum, ut ipse nobis definiat quid de isto oporteat fieri. » Cumque ad abbatem venissent atque ei hostem humanum (4) præsentassent, inquit : « Euntes in profundum maris præcipitate eum, vetantes eum, facta comminatione, Christicolarum confinia deinde attingere. » O quam ingens tumultus tunc resultavit in pelagus, cum projectus fuit dæmon Huccanus, a quo *Rupes Huccani* (5) nominatur : quæ in æquore supereminet, ibique diversis speciebus persæpe conspicitur.

(1) « *Concludium* » Bl.-M^s, faute.

(2) « Huctanus » (Var. des Bl.-M^s).

(3) Les Bl.-M^s donnent la variante « Grednonum », qui n'est qu'une mauvaise leçon de la forme « Goednonum » ou « Goednovum ».

(4) *Stc.* Peut-être la bonne version serait-elle « hostem Huccanum ».

(5) Var. de Du Paz : « *Rotshucan* ».

35. — Ut quid amplius scrutarer indagando miracula, quæ per eum Deus operatur atque operatus est ? Si beati Augustini haberem facundiam et sancti Hieronimi memoriam atque beati papæ Gregorii solertiam, deficeret michi [citius] copia verborum quam themata insignium ejus miraculorum. Cumque sic in perpetrands miraculis celebris haberetur, reddendo cæcis lumen, surdis auditum, debilibus gressum, mente captis intantum sensum, mutis rationem loquelæ atque diversis languentibus congruam sospitatem, sensit per angelicam revelationem sexto die se ex hoc mundo exiturum. Quod mox Hardiano sacerdoti cæterisque fratribus patefecit, et ut pro eo Deum exorarent obnixè postulavit. Quod ubi sancta Christiana, nonna et consobrina ejus, comperit, flens et ejulans ad pedes ejus prostrata exoravit ut post se eam non relinqueret, sed secum obiret. Cui Dei famulus : « Non me sed Deum deprecare quod petis, qui vitam hominis et abbreviare potest et producere. Deservias mihi in hac ultima ægrotatione, et quod cupis, Deo volente, impetrabis ».

36. — Commendata igitur ecclesia sua cum sua diœcesi supradicta factaque in circuitu processione asili, cœpit corporis viribus destitui; cumque molestia corporis urgente magis magisque per quatuor dies affligeretur, pontificem invitavit ut priusquam moreretur ad ipsum veniret. Sexto itaque die ægritudinis suæ, venienti episcopo dixit : « Domine, universæ terræ viam ingredior, et quia ex mundo discedo multum gaudeo. Ne autem forte alicujus detinear culpæ reatu in curiam penetrare timeo : idcirco te deprecor ut, si quid commisi, me absolvas sanctumque viaticum mihi præbeas, quod magni die examinis corpus meum custodiat ab incendio ardoris. Istos hodie, quos enutrivit, Deo commendo et tuæ, pastor, pietati. » Qui episcopali benedictione absolutus, sacrum libamen percepit in cinere et cilicio recumbens, et soli Deo sanctam animam recommendans, ultimum spiritum Deo reddidit. Quod sancta Christiana conspiciens, ante lectum corruit et expiravit. Cumque præsul omnesque flevisset, choros angelorum in sublime audierunt inenarrabili melodia psallentium, atque repentino gaudio gavisî sunt.

37. — Aderant cum episcopo plurimi sacerdotes et tres abbates, sanctus videlicet Conoganus et sanctus Maianus atque sanctus Mornrodus. Qui ubi animam ejus, ut mos est, Deo commendassent, ejus exequias venerabiliter celebrantes, sanctum corpus tumulaverunt [Ms. p. 859] inter altare et cancellos orientales, laminis ferreis et plumbo sarcophagum firmiter vincientes. Quinto decimo autem kalendas Julii, sanctus Hoarveus migravit a sæculo, aggregandus sanctorum confessorum collegio, ad laudem et gloriam Patris et Filii et Spiritus sancti, qui in tribus personis unus est Deus, regnans ac moderans in sæcula sæculorum. Amen.

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

I.

Époque et caractère de la Vie de S. Hervé.

La Vie de saint Hervé est un document essentiellement légendaire, un recueil de traditions populaires relatives au personnage dont elle porte le nom, traditions où la fantaisie s'est donné libre carrière, et parmi lesquelles pourtant peut-être est-il encore possible de retrouver quelques traces de la vérité historique.

Donc, deux systèmes opposés pour traiter et étudier ce document.

Ou y voir une pure légende, en dégager avec art toute la poésie, la nuancer et l'éclairer habilement grâce aux couleurs, aux rayons que fournit de nos jours encore, pour complément, la muse populaire ou la tradition orale : faire jaillir de là une lumineuse figure, dont l'éclat idéal domine, absorbe et fait oublier le réel. Tel est le système, telle est l'œuvre accomplie par M. de La Villemarqué dans sa *Légende Celtique*, avec un art supérieur et un charme irrésistible.

Ici nous suivrons (hélas!) la voie inverse. Sous les brillantes fantaisies de la légende nous fouillerons, nous creuserons, nous essaierons de découvrir l'humble trace du réel.

L'époque où la Vie de S. Hervé, comme nous l'avons aujourd'hui, a été rédigée, ne saurait être bien ancienne. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer le goût de l'auteur pour l'amplification, l'abondance des narrations, des dialogues, des discours prêtés à tout propos aux divers personnages, l'étalage de rhétorique et d'érudition. Ainsi, quand après de nombreux récits, il juge à propos de s'arrêter, il dit avec emphase :

« A quoi bon continuer l'histoire de ces merveilles? Quand j'aurais l'éloquence de saint Augustin, la mémoire de saint Jérôme, la science du bienheureux pape Grégoire (S. Grégoire le Grand), encore n'aurais-je pas assez de paroles pour pouvoir raconter jusqu'au bout les insignes miracles de notre saint (1) ».

Divers auteurs attribuent au XIII^e siècle la rédaction de la Vie de S. Hervé (2): opinion à nos yeux très acceptable. Du moins ne peut-elle être antérieure à ce siècle, on en trouve la preuve dans un détail concernant la sépulture du saint, dont (selon l'hagiographe) on aurait pris soin de lier, de consolider le cercueil avec des bandes de fer et de plomb : *laminis ferreis et plumbo sarcophagum firmiter vincientes* (3). Donc, dans l'idée de l'hagiographe, ce cercueil aurait dû être en bois, car jamais cercueil de pierre n'eut besoin ni ne fut l'objet d'une telle consolidation. D'après tous les archéologues, l'usage des cercueils de pierre, surtout pour les personnages notables, se maintint jusqu'à la fin du XII^e siècle tout au moins (4); mais évidemment il était passé quand l'auteur de la Vie latine de S. Hervé écrivait la phrase ci-dessus. Cet auteur ne peut donc être antérieur au XIII^e siècle.

Peut-être cependant arriverons-nous à retrouver, plus ou moins bien soudés à cette rédaction du XIII^e siècle, des fragments d'une version plus ancienne, dont nous essaierons de mettre en relief le caractère historique.

II.

Époque de saint Hervé.

L'époque de S. Hervé, d'après les données de sa légende, résulte de sa présence au concile ou plutôt à la grande assem-

(1) Vit. S. Hervei, n° 35, ci-dessus p. 273.

(2) Voir *Vies des SS. de Brut.* d'Albert Legrand, édit. 1837, p. 322, notes.

(3) Vit. S. Hervei, n° 37, ci-dessus p. 274.

(4) Voir Caumont, *Abécédinaire d'archéologie religieuse*, 1^e édition, p. 260-261; Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne* (Louvain, 1885), t. II, p. 440-441.

blée du clergé et du peuple de Bretagne, convoquée sur le Menez-Bré pour porter contre le tyran Conomor une solennelle malédiction (1) : assemblée qu'on doit placer vers 550.

D'autre part, le mariage des parents d'Hervé, promptement suivi de la naissance du saint, aurait eu lieu, selon la légende, au temps de Childebert I^{er}, et à une époque où le comte breton Conomor s'était déjà mis sous le patronage de ce roi des Franks.

S. Hervé, lors de l'assemblée du Menez-Bré, ne pouvait avoir moins de trente ans, ce qui mettrait sa naissance vers 520, au plus tard. L'usurpation de la Domnonée par Conomor n'était point encore à ce moment près de s'accomplir; mais avant d'en venir là, Conomor, d'après nos anciennes chroniques recueillies par Le Baud, résida longtemps à Kerhaës (Carhaix), dominant de là sur le Poher et sur une partie du Léon (2). Ce fut sans doute sa rencontre avec les princes de Domnonée sur ce territoire léonais auquel ils prétendaient de leur côté, qui engendra la lutte terminée par la victoire et l'usurpation de Conomor. Mais il n'y a pas de difficulté à reculer jusqu'en 520, ou même un peu plus tôt, les débuts de Conomor à Carhaix et du côté du Léon.

Ainsi les données de la légende de S. Hervé peuvent se concilier suffisamment avec les lignes, les dates et les données générales de l'histoire de la Bretagne au VI^e siècle.

III.

Traditions modernes sur S. Hervé.

La Vie latine de S. Hervé se divise naturellement en six parties :

1^o Histoire des parents de S. Hervé ou, plus exactement, de leur mariage (n. 1 à 5);

(1) Vit. S. Hervei, n. 27, ci-dessus p. 269

(2) « Régnans en Donnonense Iona, prince royal, ... et en Legionense (en Léon) le comte dessus nommé (Comorus) duquel le siège estoit à Kerhaës (Kerhaës), celui Comorus, selon Ingomar, avoit assailly ledit Iona ». (Le Baud, *Hist. de Bretagne*, p. 73).

2° Enfance et éducation de S. Hervé, aveugle de naissance (n. 6 à 10);

3° Jeunesse d'Hervé qui, malgré sa cécité, devient chef d'une communauté monastique (n. 10 à 16);

4° Fondation du monastère d'Hervé (Lan-Houarné aujourd'hui Lanhouarneau), épisodes divers qui s'y rattachent (n° 17 à 26);

5° Age mûr et célébrité d'Hervé (n. 27 à 34);

6° Dernière maladie, mort, funérailles (n. 35 à 37).

Par le fond, comme par la forme, la première et la troisième partie ont un caractère plus grave, plus ancien que le reste; s'il est possible de trouver dans cette Vie latine des traces de la réalité historique, c'est là qu'il faut les chercher et nous le ferons tout à l'heure.

Dans les autres parties de la Vie, les traditions formant la trame du récit se distinguent par un caractère d'extrême pureté, preuve infaillible d'une moderne origine.

Ainsi, tout enfant âgé de sept ans à peine, Hervé, quoique aveugle, au lieu de rester tranquille sous l'aile maternelle, vagabonde dans la campagne avec un guide aussi enfant que lui; ils traversent un village dont les habitants, en train de dîner, leur offrent des gâteaux (*ex sua farina cibaria*). Pendant que Guiharan (le guide de notre saint) va recevoir cette bonne aubaine, Hervé, resté à l'écart assis sur un rocher, éternue; cet éternement fait tomber une de ses dents de lait, il la pose sur le rocher; quelques instants après, quand il s'éloigne du village, les habitants voient briller sur ce rocher une flamme éclatante comme celle d'une lampe, qui devient bientôt un globe de feu embrasant toute l'atmosphère (*globum ignis usque ad aera rutilantis*). C'est la dent du petit Hervé qui resplendit et qui rayonne de la sorte. Pour ne pas effrayer les populations, Guiharan va la chercher et la lui rapporte (1).

Un autre jour, les deux enfants traversent un autre village; une troupe de petits pâtres, curieux et indiscrets, les entoure, criant: — Où vas-tu, petit aveugle? où vas-tu? — Ce n'était pas une grosse injure; pourtant Hervé s'en offense et appelle

(1) Vit. S. Hervei, n. 7, ci-dessus p. 259.

sur les pâtres la colère céleste, qui très docilement prend son parti et les condamne à rester nains sans grandir jusqu'à leur mort (1).

Quelque temps après, repassant par ce lieu et marchant pieds nus, une pierre le blesse; au lieu de s'en prendre à la nudité de ses pieds, Hervé s'en prend aux cailloux, et pour punition inflige à toutes les pierres du canton une dureté telle que désormais ni fer ni acier ne put mordre sur elles. On appela ce lieu, dit l'hagiographe, « le Village odieux au Saint », *Villa Sancti Odium* (2).

Ce caractère vindicatif d'Hervé domine dans toute la légende. Homme fait, pendant qu'il est occupé à construire son monastère, un tiern breton, Tyrmallon, lancé à la poursuite de bandits qui fuient au grand galop, passe près de lui. Dans sa précipitation il oublie de saluer Hervé; celui-ci indigné l'accable, lui et sa suite, d'un orage épouvantable, qui le force de s'arrêter et de revenir sur ses pas demander pardon au saint (3).

A la grande assemblée du Menez-Bré contre le tyran Conomor, Hervé empêché apparemment par son infirmité arriva en retard; comme il était déjà célèbre dans la Domnonée, on ne voulut point prononcer sans lui la sentence définitive, on l'attendit vingt-quatre heures. Quand il parut enfin, maigre, mal fait, couvert de haillons, un des personnages de l'assemblée (4) cria :

— Quoi! c'est pour ce petit aveugle (*pro isto caeculo*) que nous sommes restés là tout un jour!

Le propos n'était pas poli, Hervé le releva vivement, et le châtement ne se fit, point attendre. L'insulteur tout à coup tomba la face contre terre couvert de sang, frappé soudain de

(1) Ibid., n. 8, ci-dessus p. 260.

(2) Ibid., n. 9, ci-dessus p. 260.

(3) Ibid., n. 20 et 21, ci-dessus p. 266-267.

(4) Presque tous les biographes français attribuent à ce personnage la dignité épiscopale; dans la Vie latine de S. Hervé (seule source de tous les autres récits) rien n'indique qu'il l'ait eue, au contraire, car on l'appelle simplement *homo quidam improbus*; voir Vit. S. Hervei, n. 27-29, ci-dessus p. 269-270.

cécité, contraint d'implorer miséricorde du « petit aveugle, » qui, selon la légende, après avoir fait sourdre au sommet du Menez-Bré une belle fontaine (1), en lava les yeux de son contempteur et lui rendit la vue.

Les fauves qui s'en prenaient à lui ou à son ménage avaient de même à s'en repentir. Un loup glouton mangea l'âne qui faisait son labour; il fut puni des travaux forcés à perpétuité, condamné à traîner la charrue, tirer la charrette, porter la malle, à faire en un mot jusqu'à sa mort tout le service de l'âne (2).

Un renard s'avisa de ravir à Hervé son unique poule, il la tenait dans sa gueule prêt à la croquer; il fut contraint de venir piteusement la restituer saine et sauve sans y avoir touché: et cela, grâce à une oraison improvisée contre lui par le saint, laquelle du temps de l'hagiographe était encore connue, encore efficace contre les voleurs, et qu'on appelait *Concludium sancti Hoarvei*, ou « le Jeu de S. Hervé »: un jeu qui ne plaisait guère aux larrons (3). Et jusqu'à nos jours ce renard et ce loup mal chanceux ont gardé, même pour les enfants, une renommée ridicule sous le nom de *Barbaou sant Hervé* (Bêtes de S. Hervé), quelque chose comme des « épouvantails de chenevière. » (4)

La construction du monastère de saint Hervé a donné lieu à des traditions qui ne semblent pas beaucoup plus sérieuses. Le XIII^e siècle, qui vit naître et prospérer les Frères Mineurs et les Frères Prêcheurs, fut, on le sait, la grande époque des ordres Mendians. Rien d'étonnant que la légende de saint Hervé, écrite en ce siècle, ait fait de son héros un moine mendiant. Comme les Cordeliers allaient de porte en porte, surtout dans les bonnes maisons, quêter pour la fondation et l'entretien de leurs couvents, on nous montre Hervé à bout de ressources, faisant une tournée dans les meilleurs châteaux du pays et sollicitant des secours pour achever son monastère.

(1) Qui y est encore et s'appelle fontaine Saint-Hervé.

(2) Vit. S. Hervei, n. 11, 12, et 17 ci-dessus p. 261-262, et 264, note 5.

(3) Ibid. n. 32, ci-dessus p. 271-272.

(4) Voir D. Le Pelletier, *Dictionnaire breton-français*, au mot BARBAOU.

On le voit franchir la montagne d'Arez, passer en Cornouaille, stimuler la générosité des principaux seigneurs cornouaillais (1). Les bons frères Mineurs, au XIII^e siècle, étaient d'habitude bien reçus partout, non pourtant parfois sans quelques railleries plus ou moins inoffensives; Hervé de même. Le voici au château du prince Wigon, qui l'accueille avec le plus grand respect. Les chevaliers du prince causent entre eux des miracles du saint:

— Pour moi, dit l'un, j'y croirai quand il aura fait taire les grenouilles du marécage voisin, qui nous fatiguent de leurs coassements.

Le saint fait une oraison, aussitôt toutes les grenouilles se taisent.

— Très bien, reprend le mauvais plaisant, mais si maintenant, au milieu du silence général, une seule grenouille se remettrait à coasser, oh! alors je n'aurais plus aucun doute.

Avec une complaisance infinie, Hervé reprend son oraison; le chœur des grenouilles persiste dans son silence, il est remplacé par un solo. — Wigon fut, dit-on, très généreux: ce miracle grenouilleux le méritait bien (2).

Le saint rentre en Léon, toujours quêteant pour son monastère, et va frapper à la porte du comte Hélien, qui le reçoit avec les plus grands honneurs. Ce comte, selon notre légende, était un seigneur des plus puissants; il avait une cour (*curiam comitis Heleni*), et tellement nombreuse, que chaque jour dans son palais il hébergeait un millier de personnes. Chose étrange, pour servir à table cette armée de convives il avait un seul valet, qui suffisait à tout (3). Cette capacité extraordinaire fut suspecte à notre saint, et quand ce serviteur trop habile lui présenta à boire, il fit le signe de la croix sur la coupe qui se brisa. Après cette épreuve trois fois renouvelée, Hervé prit le drôle au collet et le traînant au milieu de la salle:

(1) « Stipendio deficiente ad officinas et monasterium perpetrandum, commodum duxit montem Arailim transcendere, ibique a primoribus Cornubiensium adminicula quaesitare » (Vit. S. Hervei, n. 22, ci-dessus, p. 267).

(2) Vit. S. Hervei, n. 22, 23, ci-dessus p. 267-268.

(3) « Unicus minister potum cibumque mille viris administrabat ». (Vit. S. Hervei, n. 25, ci-dessus p. 268).

— « Voilà, dit-il aux convives, voilà l'antique séducteur du genre humain. Qu'il parle et se fasse connaître lui-même ! »

L'autre ne put s'en dédire : — « Je suis, avoua-t-il, l'esprit qui procure l'ivresse, qui fomenté les disputes et les rixes ; j'avais préparé un hydromel, dont tous ceux qui en auraient bu se seraient entr'égorgés ».

Puis, sur l'ordre d'Hervé, il disparaît dans une épaisse fumée en faisant un bruit épouvantable (1).

Qu'était-ce que ce prince Wigon et ce comte Hélien ? Certains auteurs assimilent ce dernier au comte Even le Grand ; sans aller jusque-là j'avais cru pouvoir, autrefois, voir en cet Hélien un comte de Léon (2). Mais, à y regarder de près, les traditions formulées dans cette partie de la Vie de S. Hervé sont trop fantaisistes pour que l'histoire en puisse rien tirer.

En qualité d'exorciste il ne voulut jamais, nous le verrons, recevoir que cet ordre ecclésiastique, Hervé possédait un don spécial pour percevoir à jour les ruses du malin et le reconnaître sous tous ses déguisements. Il y avait alors — semble-t-il d'après la légende — beaucoup de diables courant le monde en figure d'homme. On en trouvait non seulement dans les palais des princes, mais aussi dans les couvents. Notre saint ayant su d'en haut l'existence d'un de ces esprits malins sous forme humaine au monastère de saint Maïan (3), y alla de ce pas et se fit présenter tous les serviteurs de la maison. Le dernier arrive en tremblant et dit :

— « Je m'appelle Huccan, je viens d'Hibernie, je sais travailler le fer et le bois, je suis aussi maçon, marin habile, je connais tous les métiers manuels ».

— « Hé bien, répond Hervé, trace une croix sur la terre avec ton doigt, agenouille-toi devant et adore le Crucifié ».

Cela il ne le savait pas faire, il se trouble, Hervé lui com-

(1) Vit. S. Hervei, n. 24, 25, 26, ci-dessus p. 268-269.

(2) Voir mon *Annuaire historique de Bretagne*, année 1862, p. 65.

(3) « *Cella Maïani* » (Vit. S. Hervei, n. 33, ci-dessus p. 272). Aujourd'hui chapelle de Loc-Majan ou Lomajan, en Plouguin, au Sud et sur la rive gauche de l'Aber-Benoît. Plouguin, auj. com^me du c^{ton} de Ploudalmézeau, arrond. de Brest, Finistère.

mande d'un ton terrible, au nom de la Trinité, de révéler sa vraie nature :

— « Je suis, gémit Huccan, un esprit immonde. J'étais venu ici pour jouer quelque tour aux moines, dont il y a en ce pays surabondance. (1) »

Traité satirique tout à fait dans le goût des fabliaux du XIII^e siècle — mais qui ne sauve pas Huccan de son destin. Hervé le condamne à s'aller précipiter dans la mer, très voisine du monastère de Maïan. Le malin pique une tête près d'un rocher depuis lors appelé Roche-Huccan, autour duquel — dit notre hagiographe — on voyait souvent d'étranges apparitions. (2)

Dans ces esprits malins mais industrieux, qui se mettent aux ordres des hommes et leur rendent volontiers de grands et utiles services, sauf à finir par leur jouer quelque mauvais tour, qui ne reconnaît l'une des croyances populaires les plus répandues de la Basse-Bretagne, la croyance aux esprits familiers, aux lutins, aux *teuz*, qui ont d'ailleurs pour ancêtres les *dux* gaulois, *Dusii* de saint Augustin, et qui se sont perpétués jusqu'à nos jours. Lisez, dans le *Foyer Breton* d'Émile Souvestre, le joli conte de *Teuz ar Poullet* ; vous y trouverez exactement les esprits malins (*seductores*) de la Vie de S. Hervé. Seulement ils ont marché avec le siècle, ils sont démocratisés. Ils ne servent plus dans les couvents ni dans les châteaux ; ils travaillent dans les fermes, au profit des laboureurs.

IV.

Traditions anciennes sur Hervé. — Le mariage de ses parents.

Les épisodes, les anecdotes que nous venons de résumer émanent évidemment de la fantaisie, et plutôt de la fantaisie individuelle que de l'imagination populaire ; on y chercherait vainement quelque trace de la réalité historique ou

(1) « Ideo autem veni ut monachos deciperem qualibet fallacia ; quibus superabundat hæc patria » (Vit. S. Hervei, n. 33, ci-dessus p. 272).

(2) Ibid., n. 33, 34, ci-dessus p. 272.

même d'une tradition vraiment ancienne, et il n'y a aucun lieu de croire ces récits antérieurs à l'époque où on les a mis sous leur forme actuelle dans la Vie de saint Hervé, c'est-à-dire au XIII^e siècle.

Mais dans cette Vie, je l'ai dit, il y a autre chose que ces jeunes et puériles légendes. Il y a une partie, le quart environ du document, comprenant les paragraphes ou numéros du texte ci-dessus marqués 1, 2, 3, 4, 5, 10, 13, 14, 15, 16, — partie qui tranche sur le reste et qui, par le fond et par la forme, s'en distingue nettement.

Ici la langue est rude, irrégulière, la construction enchevêtrée, obscure. Dans le reste de la Vie, dans ces récits amusants mais peu sérieux dont je parlais au chapitre précédent, le style est abondant, clair, pressé, la narration n'est dénuée ni de verve ni d'élégance.

Mais — quant au fond — tandis que ces récits n'ont nul caractère ancien qui autorise à en remonter l'origine au-dessus du XIII^e siècle, l'autre partie de la Vie, comprise dans les dix paragraphes indiqués ci-dessus, est pleine de traits que l'on ne pouvait au XIII^e siècle ni inventer ni comprendre et qui pour la plupart se réfèrent à un état de mœurs, d'idées, d'institutions antérieures au IX^e.

C'est d'abord le mariage des parents de saint Hervé (n. 1 à 5, ci-dessus, p. 256-258).

Hoarvian ou Harvian (1), le père futur du saint, était un Breton de l'île passé sur le continent. Mais ici l'île n'est point dite, comme dans une autre partie de la Vie, « le pays des Anglais (2) », nom très moderne : on l'appelle la Bretagne d'outre-mer, *ulterior Britannia* (3). Hoarvian est qualifié « chanteur de fictions, inventeur de poèmes ou chansons nouvelles bien rythmées et mises sur des airs que l'on n'avait

(1) Albert I egrand le nomme *Huarnion*, d'autres *Hycarnion*; je ne sais où l'on a trouvé cette forme; notre Vie latine l'appelle seulement *Hoarvianus* (n. 3, ci-dessus p. 257) et, par une légère contraction, *Harvianus* (n. 1, p. 256).

(2) Les deux voleurs poursuivis par le tiern Tymallon « navigaturi ad Anglos festinabant » (Vit S. Hervé, n. 20, ci-dessus p. 266).

(3) *Ibid.*, n. 2, ci-dessus p. 256.

» jamais entendus ». En un mot, il était barde, c'est-à-dire poète et musicien; et comme il possédait plusieurs langues, avec beaucoup de ressources dans l'esprit (1), quand il dut quitter l'île de Bretagne devant l'invasion saxonne, il n'alla point avec le gros de ses compatriotes s'échouer au fond de l'Armorique; un heureux hasard le porta à la cour du roi de Paris, Childebert, dont il fit la joie et celle de ses courtisans en chantant lui-même ses compositions (2), et sans doute s'accompagnant de cette rote britannique (*chrota Britannia*), dont les accords, selon Fortunat, plaisaient aux Franks (3).

Il pouvait vivre là gorgé de richesse et de plaisirs; mais ce barde avait une âme d'ascète; il voua à Dieu son célibat, et au bout de quelques années il obtint du roi la permission de retourner dans sa patrie, sans doute pour y aller vivre en quelque monastère célèbre par l'austérité de sa discipline. Toutefois, en regagnant l'île de Bretagne, il voulut visiter cette autre Bretagne née depuis quelque temps et qui s'élevait peu à peu à l'extrémité des Gaules. Pour un favori de Childebert le moment était bon. Les chefs des Bretons réfugiés en Armorique ne reconnaissaient que de nom la suzeraineté des Mérovingiens. Un seul de ces chefs, appelé Conomor, établi à Carhaix, rêvant de noires entreprises contre ses voisins, s'était mis sous le patronage direct de Childebert, dont il voulait appuyer ses usurpations. La Vie de S. Hervé le qualifie préfet de ce roi (*praefectus regis*): titre peu exact, mais qui donne une idée assez exacte de l'entière soumission de Conomor aux volontés de ce Mérovingien.

Childebert combla Hoarvian de présents et lui donna des lettres prescrivant à Conomor de préparer un navire pour faire passer le barde dans son île natale: « car, dit la Vie de

(1) « Hic magnæ industriæ plurimarumque linguarum peritus, sed cantor figmentarius; novos enim fingebat cantus rhythmicis compositionibus, quibus imponebat neumatium modos antea inauditos » (Vit. S. Hervé, n. 1, ci-dessus p. 256).

(2) « In voluptuosis regum curiis inter aulicos delectabilis et jocundus focularis. . . a supradicto rege Childeberto invitatus et aliquandiu cum eo acceptabiliter conversatus » (*Ibid.*).

(3) Fortunati *Carmina* lib. VII, carm. 9, v. 64.

» S. Hervé, entre notre Domnonée et la Bretagne d'outre-mer, le trajet est bref. (1) » Ces lettres attribuaient aussi à Harvian le privilège d'être au cours de son voyage hébergé dans les nombreuses villas ou domaines royaux semés alors par toute la Gaule. (2)

Pendant qu'il s'avançait ainsi d'étape en étape vers la pointe de l'Armorique, il eut un songe qui l'émut profondément. Trois nuits de suite, ou du moins à trois nuits très rapprochées, il vit se lever radieuse devant lui une douce figure de jeune fille, dont la vue remplit son cœur d'une telle tendresse que tous ses projets antérieurs en furent renversés. Cependant il se roidit contre cette émotion, où il voyait une illusion du malin. Alors une voix d'en haut se fit entendre (3) :

— « Hoarvian, dit-elle, tu avais résolu de garder ton corps pur de toute caresse féminine. Non loin d'ici, une jeune fille vouée à la prière et au chant des psaumes (*quædam psalmista puella*), appelée Rivanone, avait de même résolu de garder jusqu'à la mort sa virginité. Dieu en a décidé autrement, et il m'a chargé de te le faire savoir. Demain tu la rencontreras, cette vierge, au bord d'une fontaine, près de la voie royale que tu dois suivre (4). Demande-la sans hésiter pour obéir à l'ordre de Dieu. Il veut faire naître de vous un fils, un élu, qui procurera le salut d'un grand nombre d'hommes. (5) »

Hoarvian conta ce songe à Conomor, et le lendemain, tous deux marchant ensemble un peu en avant de leur escorte rencontrèrent en effet une jeune fille près d'une fontaine, aux environs d'un lieu nommé Lannuzan, aujourd'hui Landouzan (6),

(1) « Brevis est transitus inter nostram Domnoniam et ulteriorem Britanniam » (Vit. S. Hervei, n. 2, ci-dessus p. 256).

(2) « Qui dum abiret per regias sedes ad Commorum » (Ibid.).

(3) Vit. S. Hervei n. 2, ci-dessus p. 256-257.

(4) « Hanc enim virginem super fontem, juxta viam regalem qua perreurus es, cras videbis » Ibid., n. 3, ci-dessus p. 257.

(5) Je traduis ici de très près, mais en l'abrégéant un peu, le n. 3 de la Vita S. Hervei, p. 257 ci-dessus.

(6) Landouzan, ancienne trêve du Drenec,auj. village de cette com^me, c^me de Plabennec, arron^t. du Brest. Phonétiquement, le passage de Lannuzan à Landouzan ou Landouzan est facile, l'n forte se durcit souvent en d.

situation très concordante avec une notable circonstance du récit, indiquant cette fontaine comme voisine d'une voie publique (*via regalis*), c'est-à-dire sans aucun doute d'une ancienne voie romaine. D'après les meilleurs romanistes qui se sont occupés de la péninsule Armorique (1), une voie romaine devait exister, partant de Carhaix (*Vorgium* ou *Vorganium*) pour aboutir à la mer vers Plouguernau ou plutôt vers l'embouchure (très voisine) de l'Aberwrac'h, port très fréquenté anciennement et encore au ix^e siècle (2), et qui devait être celui auquel Conomor conduisait Hoarvian, pour l'embarquer à destination de l'île de Bretagne. Or si l'on trace une ligne de Carhaix à l'embouchure de l'Aberwrac'h, Landouzan est justement sur cette ligne, et si la ligne aboutit à Plouguernau, ce lieu en est encore très voisin.

La jeune fille interrogée déclara se nommer Rivanone, avoir perdu ses parents et vivre présentement sous la tutelle de son frère, appelé Rigour (*Rigurius*). On chercha le frère afin d'obtenir de lui, pour Hoarvian, la main de sa sœur. On le trouva, on le fit venir jusqu'à la demeure d'un important personnage, qui devait donner ce jour-là l'hospitalité au comte Conomor et à sa suite : personnage appelé Malo ou Malot dans la Vie latine de S. Hervé et par elle qualifié « père de famille (*pater familias*) », sans doute chef du clan ou de la tribu à laquelle appartenait Rigour, car c'est par le conseil de Malot que le frère accorda à Hoarvian la main de sa sœur (3).

Dans cette négociation où se débattait sa destinée, Rivanone fut entièrement passive. En face de la triple autorité du comte, du chef de clan et de son frère, toute résistance, toute protestation était impuissante; elle subit en silence cette décision : y adhéra-t-elle? Nous le saurons tout à l'heure.

(1) Entre autres, d'après M. de La Monneraye, auteur de l'important ouvrage intitulé *Géographie ancienne de la péninsule armoricaine*. Voir aussi la carte de la Bretagne jointe par M. de Courson au *Cartulaire de Ralon*, et celle de M. Kerviler. (*Associat. Bret.*, Congrès de Quimper en 1873, carte n° 3). — Plouguerneau, auj. com^me du c^me de Lannilis, arrond. de Brest.

(2) Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 48.

(3) « Rigurius vero, accepto concilio patris familias Maloti, cognita sponsi ingenuitate, quod petebatur unanimiter concessit » (Vita S. Hervei, n. 4, ci-dessus p. 257).

Le soir même, les noces furent célébrées (1). Le lendemain matin, le nouvel époux dit à l'épouse :

— « Tu es la première femme que j'aie eue, la seule que j'aie aimée entre toutes, parce que Dieu t'ayant choisie m'a ordonné de m'unir à toi et a promis de me donner, par toi, un fils qui sera à jamais le secours du peuple de Dieu ».

L'épouse répondit : — « Si tu as engendré en moi un fils, puisse-t-il ne jamais voir la lumière terrestre ! Voilà ce que je demande pour lui au Dieu tout-puissant.

— « O femme ! (répliqua le père) quel crime à une mère de maudire ainsi sa progéniture et de vouloir la condamner à un tel malheur ! Mais si ce fils doit être privé de la vue de la terre, je prie Dieu de lui donner en échange la vision du monde céleste. Pour obtenir cette grâce, dès ce moment je renonce absolument à la vie du siècle, je me voue tout entier jusqu'à ma mort au service de Dieu (2) ».

Dans toute cette histoire, impossible de ne pas reconnaître à première vue un caractère de gravité, un parfum d'antiquité tout autre que dans le miracle des grenouilles, la dent flamboyante, et autres fantaisies de ce genre.

La passion ardente et absolue de la virginité nous reporte aux premiers âges du christianisme ; la vengeance impitoyable du vœu violé, exercée par la mère même sur son fils, pauvre enfant innocent encore à naître, est un trait de férocité qui sent l'antique barbarie. Et cela est si vrai que, sauf cette première version de la Vie de S. Hervé, on ne trouve ce trait nulle part. Tous les légendaires de date postérieures ont reculé devant l'odieux de ce fait : une mère, par ressentiment, infligeant au fils qu'elle porte dans ses flancs une

(1) « Parata ergo super eos sacerdotali benedictione, ambo virgines concubuerunt » (Ibid., p. 258).

(2) Vit. S. Hervei n. 5, ci-dessus p. 258. — D'après cela, Hoarvian quitta de suite Rivanone et ne la revit plus ; S. Hervé naquit donc nécessairement neuf mois après le mariage de ses parents, et non pas trois ans après, comme le disent certains auteurs, qui placent aussi la mort d'Hoarvian dans la cinquième année de cette union : ce dont la Vie latine de S. Hervé ne porte pas trace, car après le passage traduit ci-dessus, il n'y est plus du tout question d'Hoarvian.

infirmitté cruelle ; la cécité de saint Hervé ayant pour cause la volonté et la vengeance de sa mère — et cependant (nous le verrons tout à l'heure) cette mère tenue pour sainte ! Le *Lectionnaire de Tréguier* a rayé d'un coup de plume toute cette histoire, mélange hétéroclite de vertu exaltée et de dureté criminelle, qui dénote la violence et à la fois la hauteur de sentiment des époques barbares, et que le XIII^e siècle ne comprenait plus.

Il y a là d'ailleurs d'autres traits antiques. Ce jeune barde de race bretonne allant charmer de sa poésie et de sa musique la cour mérovingienne, — est-ce que, je ne dis pas le XIII^e siècle, mais le IX^e, le IX^e siècle breton si hostile aux Franks, aurait pu inventer un pareil trait ou même simplement le tenir pour vraisemblable ? Et pourtant, comme on l'a vu, la *cbrola Britanna* chantée par Fortunat lui donne un caractère parfaitement historique, parfaitement réel à l'époque mérovingienne.

Et ce favori du roi voyageant avec des lettres du prince (*cum regalibus litteris*), qui lui donnent le droit d'être hébergé d'étape en étape dans toutes les villas royales (*dum abiret per regias sedes*), n'est-ce pas justement la mise en œuvre de la *tractoria* ou *litteræ tractoriæ*, dont le recueil célèbre de Marculf nous a laissé la formule (1) ?

Et ce chef de clan (*pater familias Malotus*), dont l'autorité vivante, active, intervient dans les affaires privées de toutes les familles de son sang, n'est-ce pas encore une institution antique, bien appropriée en Bretagne à l'époque mérovingienne ?

Je n'entends point cependant attribuer à cette époque la partie de la Vie de S. Hervé où se trouvent ces traits et que j'étudie en ce moment. Mais je verrais volontiers dans cette partie le reste d'une rédaction composée, sur des traditions graves et anciennes, au cours du IX^e siècle, — ce siècle qui a vu rédiger à nouveau (retoucher, développer, augmenter) ou même écrire pour la première fois les Vies de la plupart des saints bretons (2).

(1) Marculfi Formul. lib. I, 11, dans Baluze, *Capitul.* II, col. 383 et 891-894.

(2) Bretons d'Armorique — les seuls dont je n'entends parler ici.

V

Suite du précédent. — La jeunesse de saint Hervé

Rivanone avait maudit, condamné son fils avant sa naissance ; après sa naissance son ressentiment contre ce fils odieux ne pouvait que croître, et dès lors, loin de songer à le nourrir, à l'éduquer, elle devait se détourner de lui avec horreur, l'abandonner à son triste sort. C'était si bien là la donnée de la version ancienne de la Vie de S. Hervé — nous le verrons tout à l'heure — que quand Hervé à l'âge de quatorze ans veut revoir sa mère, il lui envoie d'abord un messenger pour savoir si elle voudra bien le recevoir (1). On doit donc regarder comme une invention d'époque récente, c'est-à-dire du XIII^e siècle, l'assertion de la Vie latine suivant laquelle Rivanone aurait nourri Hervé, l'aurait élevé jusqu'à sept ans et lui aurait appris tout le psautier. (2)

L'assignation de Lanrioul en Plouzévédé pour lieu de la naissance de S. Hervé, et de Quéran (*Kaeran*) en Treflaouénan très près de Plouzévédé pour lieu de son éducation par Rivanone (3), cette assignation me semble fortement contredite par la version ancienne de la Vie de S. Hervé; celle que nous analysons au chapitre précédent et qui place la rencontre, le mariage d'Hoarvian et de Rivanone à Landouzan, notablement éloigné de Quéran et de Plouzévédé (4). L'existence en Plouzévédé, au XIII^e siècle, d'un lieu dit Lan-Rigour, Lanriour ou Lanrioul (*Lanna Rigurii*) est probablement le seul fondement de cette opinion, qui a prévalu et n'en est pas moins douteuse, car Lanrioul ou Lan-Rigour de Plouzévédé avait fort bien pu tirer son nom d'un Rigour autre que le frère de Rivanone.

Avec le n. 10 (p. 260 ci-dessus) nous rentrons dans la version

(1) Vit. S. Hervei, n. 10, ci-dessus p. 261.

(2) Ibid., n. 6, ci-dessus p. 258-259.

(3) Ibid., n. 6, p. 258.

(4) La distance est de cinq à six lieues; Landouzan est à 22 kilom. S.-O. de Quéran.

ancienne de la Vie de S. Hervé ; on voit là qu'il fut, de sept à quatorze ans, instruit à l'école de saint Arthian, où il apprit, entre autres choses, la grammaire et les chants ecclésiastiques (*ecclesiasticos cantus et summam grammaticæ*), ce qu'il n'aurait pas eu besoin d'apprendre, ce semble, s'il avait déjà su tout le psautier.

Au sortir de l'école d'Arthian, Hervé en bon fils a pour première préoccupation de chercher sa mère, qu'il n'avait probablement guère vue jusque là et dont il ignorait entièrement la demeure. Pour avoir des renseignements il va trouver un cousin appelé Urfoëd, menant une vie solitaire, nous dit-on, dans le pays d'Ach (*in Agnensem pagum*), aux environs de la grande forêt qui occupait alors les deux rives du bas cours de l'Elorn et montait au nord jusque vers Plabennec et Plouvien ; la Vie de S. Hervé (version ancienne) l'appelle la forêt Profonde, *silva Duna* (en breton *doun*, profond).

Urfoëd n'avait point de monastère à gouverner, mais sa solitude ne l'empêchait point de tenir une école très fréquentée. Il savait vaguement que Rivanone vivait elle-même en anachorète aux environs de la grande forêt ; il sonde et fit sonder le désert (*heremum perscrutans*), il la découvrit assez près de lui, mais ne voulut pas laisser Hervé pénétrer jusqu'à elle avant de l'avoir préparée à cette visite et de savoir comment elle le recevrait (1).

Le sentiment maternel avait fini par triompher dans le cœur de Rivanone. Elle accueillit avec joie la nouvelle de l'arrivée de son fils, et dit à Urfoëd de le lui amener le plus promptement possible dans sa solitude (2). Quelque temps après, sentant quelle n'avait plus guère à vivre, elle pria Urfoëd de céder à Hervé et sa logette d'ermite et son ora-

(1) « Urphoedus, ad dirigendam legationem matri egrediens... » (Vit. S. Hervei, n. 10, ci-dessus p. 261.

(2) « Illa indegavisa multum, deprecata est legatum ut quantocius posset ad se fillum adduceret. Pater vero Urphoedus S. Hoarveum deduxit ad matrem in heremum, ut conloquerentur. » (Vit. S. Hervei, n. 10 et n. 13, ci-dessus, p. 261 et 262). Entre le mot *adduceret* qui termine le n. 10 et le mot *Pater Urphoedus* qui commence le n. 13, le rédacteur du XIII^e siècle a interpolé la légende du loup et de l'âne, qui occupe les n. 11 et 12.

toire (*Lanna Urphoedi*), afin qu'il fût à portée de la voir et de l'assister jusqu'au moment de sa mort. Urfoëd, léguant sans regret à Hervé non seulement son établissement érémitique, mais son école et ses écoliers, s'enfonça joyeusement sous les profondeurs de la forêt Duna, pour s'y livrer complètement, exclusivement, aux charmes de la solitude et de l'anachorétisme (1).

Rivanone étant morte, Hervé l'enterra dans son oratoire et resta encore trois ans à Lan-Urfoëd, continuant d'y tenir son école, dont les nombreux disciples groupés autour du jeune maître formaient une sorte de communauté (2). Mais lui n'avait pas, comme son cousin, la vocation anachorétique, il sentait en lui, au contraire, un esprit actif et militant qui le poussait à quitter le désert, à rentrer dans le monde des vivants. Toutefois avant d'en sortir il voulait visiter Urfoëd, et ayant appris sa mort, il regarda comme un devoir d'aller prier sur sa tombe. Mais ce n'était pas chose facile de découvrir quelque trace humaine dans cette vaste solitude de la forêt Duna, toute hérissée de ronces et de halliers. Longtemps, suivi de ses disciples, Hervé erra sous ces sombres futaies sans trouver aucun vestige. Enfin ils rencontrèrent des porchers qui menaient leurs troupeaux à la glandée dans ces chênaies immenses, inépuisables. Seuls ils connaissaient les routes de cet inextricable labyrinthe, seuls ils en savaient quelques nouvelles. Hervé apprit d'eux qu'Urfoëd était mort depuis longtemps et qu'il avait été inhumé par quelques autres ermites de la forêt, dans son oratoire (3).

(1) « S. Hoarveus in territorio S. Urphoedi cum suis familiaribus et mancipiis remansit. » (Il y avait là, on le voit, plus qu'un simple ermitage; les *familiares* sont sans doute les écoliers établis près du maître, et les *mancipia* les serviteurs). « Urphoedus ad silvam nomine *Dunam* secessit. Heremitarium quidem erat et conversantium tumultus hominum vitare solebat » (Vit. S. Hervei, n. 13, ci-dessus p. 262).

(2) « S. Hoarveus, in Lanna Urphoedi aliquandiu commoratus, vice ejus (Urphoedi) juvenibus scholas largitus est. » (Vit. S. Hervei, n. 13, ci-dessus p. 262, note 2). « Ibidem aliquandiu commoratus atque triennio scholas largitus... » (Ibid. n. 14, ci-dessus p. 263).

(3) « Cumque vastitatem eremi cum suis sociis (Hoarveus) errabundus pervagaretur quaerendo ubi (Urfoedus) habitaret, a porcaribus didicit quod

Les porchers le guident vers l'ermitage d'Urfoëd; mais la cellule de l'ermite, démolie par les fauves de la forêt, jonche le sol de ses débris, les murs de l'oratoire écroulé couvrent la terre. Dans ces ruines nulle trace du tombeau d'Urfoëd. Hervé se jette à genoux et prie : la terre tremble, s'entr'ouvre et laisse voir le sarcophage contenant les restes de l'anachorète. Après avoir rendu grâce et prié de nouveau, Hervé dit à ses disciples :

— « Chers amis, apportez-moi ici de grandes pierres, et plaçons-les autour du tombeau, afin que l'on ne puisse méconnaître le lieu où reposent ces saintes reliques (1). »

Après ce suprême devoir rendu à la dépouille d'Urfoëd, Hervé avec ses disciples traverse la forêt, remontant vers le nord, c'est-à-dire vers le littoral, la contrée la plus fertile du Léon, et quand il se trouve en pleine campagne hors de la région arborescente :

— « Prions Dieu, mes frères, dit-il à ses compagnons, pour qu'il nous indique un lieu où je puisse me reposer et consommer ma vie à son service. Car je m'ennuie de mener sans cesse une vie errante (2). »

dudum defunctus et ab heremitis in suo oratorio fuisset sepultus. » (Vit. S. Hervei, n. 15, ci-dessus p. 263).

(1) « Discipulis et porcaribus dixit : « Huc mihi apportate, karissimi, ingentes lapides, quibus limbos hujus circumdum tumuli, ne tam sacrae reliquiae tradantur oblivioni. » (Vit. S. Hervei, n. 16, ci-dessus p. 263-264).

— Dans la paroisse actuelle du Bourgblanc (ancienne trêve de Plouvien ou Plouyen, auj. com^m de c^m de Plabennec, arrond. de Brest), à un kilomètre au N. du clocher du Bourgblanc, il y a un village de Saint-Urfol (nom actuel de S. Urfoëd dans l'usage populaire), et en ce village une chapelle sous le même vocable. « Cette petite chapelle », dit M. de Kerdanet (*Vies des SS. de Bretagne* d'Albert Legrand, édit. 1837 p. 514, notes) — « cette petite chapelle renferme le tombeau de cet ermite (S. Urfol), qui » consiste en un sarcophage uni, sans inscription... Ce sarcophage, élevé » de terre de trois pieds, repose sur la pierre même dont S. Hervé avait » recouvert jadis le tombeau de son oncle » (ou plutôt de son cousin). — S. Urfoëd, d'après la Vie latine de S. Hervé, ayant été enterré dans son ermitage de la forêt *Duna*, la situation de cette forêt est déterminée par le lieu de la sépulture d'Urfoëd; elle s'étendait donc de ce côté au N. du bourg actuel du Bourgblanc et couvrait probablement le territoire dépendant aujourd'hui de Plouvien.

2. « Orate, fratres, Deum, ut nobis indicet ubi debeam quiescere et

Ici finit la jeunesse de S. Hervé ; il va construire tout à l'heure son monastère.

Que de traits anciens et bien caractéristiques, dont ni le XIII^e siècle ni à grand peine le IX^e ne pouvaient avoir l'idée, s'ils ne les avaient trouvés dans une tradition plus antique !

D'abord ce voyage d'Hervé à la recherche de sa mère qui le fuit ; cette ambassade qu'il est obligé de lui envoyer avant de paraître devant elle : preuve qu'il redoute encore le courroux avec lequel elle a accueilli sa venue en ce monde et auquel il doit sa cécité.

Puis, cette passion d'Urfoëd pour l'anachorétisme, si vive chez les moines bretons des VI^e et VII^e siècles, que nous avons déjà rencontrée et signalée dans la Vie de S. Goulven.

Ces écoles ouvertes partout, à tous, par les anachorètes comme dans les monastères, et qui sont aussi un trait original du monachisme breton du VI^e siècle, sous quelque forme qu'il se présente.

Cette communauté cénobitique (*fratres*) qui se forme librement, par une sorte de germination spontanée, écoliers qui se transforment en moines, qui suivent leur maître partout où il lui plaît d'aller ; mopastère vagabond, ne se fixant qu'après avoir longtemps erré à travers les forêts et les landes, et prenant pour chef un homme qui ne sera jamais qu'exorciste (1), qui n'est encore qu'un simple laïque.

Est-ce que ces faits et ces traits, le XIII^e siècle aurait pu seulement en avoir l'idée ? Non, et même pas le IX^e, car c'est justement au IX^e siècle que les diversités, les particularités, les irrégularités du monachisme celto-breton s'effacent et dispa-

cursum vite meæ Deo serviturus peragere. Tædet enim me tot locos lustrando peragere. » (Vit. S. Hervei, n. 17, p. 264 ci-dessus).

(1) D'après la Vie latine de S. Hervé, c'est seulement après avoir rendu les derniers devoirs à Urfoëd et à la veille de fonder son monastère que notre saint songea à prendre un ordre ecclésiastique : « Inde ad sanctum pontificem patriæ, Hoardonum nomine, decrevit S. Hoarveus properare, ut sacros ordines usque ad exorcismi gradum, episcopali sanctificatione roboratus, perciperet. Majori enim ordine noluit sublimari quam exorcista fieri. » (Vit. S. Hervei, n. 17, ci-dessus p. 264). Le grade d'exorciste n'est que le second des ordres mineurs ; le premier est celui d'acolyte, les deux derniers ceux de lecteur et de portier.

raissent sous le niveau et le triomphe définitif de la règle bénédictine.

Il n'est pas jusqu'à la restauration du tombeau d'Urfoëd par saint Hervé qui n'ait un caractère fort ancien.

En 1570, sous un amas de terre et de broussailles entassé là depuis des siècles, on trouva dans le cimetière de Sainte-Tréphine un sarcophage de pierre que l'on prit pour celui de la sainte patronne et qui, recouvert d'une petite chapelle, est aujourd'hui encore honoré de ce nom et de cette qualité. Le sarcophage est situé un peu au-dessous du sol, au centre d'une excavation dont les bords sont maçonnés, et sur ces bords étaient placés de grosses pierres rondes, dont cinq subsistent encore actuellement. (1)

N'est-ce pas là justement la parure ou la défense qu'Hervé donne au tombeau d'Urfoëd ? Sur les bords de la fosse dans laquelle il découvre le sarcophage, il place, pour le signaler et pour le défendre, de grosses pierres, *ingentes lapides*. C'est tout à fait le même système : système inconnu au moyen-âge ; qui ne peut être postérieur au IX^e siècle, qui est même certainement plus vieux ; car le IX^e siècle breton, pour les tombes de marque, préférait ces menhirs perfectionnés, taillés plus ou moins régulièrement, que l'on nomme aujourd'hui des *lec'hs*.

Nous pouvons donc signaler, dans la Vie latine de S. Hervé, les débris d'une version plus ancienne, remontant probablement pour sa rédaction au IX^e siècle et représentant une tradition antérieure (VI^e ou VII^e siècle) : version très reconnaissable par le fond et la forme ; qui circule sans s'y mêler à travers les récits amusants, les fantaisies artistiques, les broderies puériles du XIII^e siècle.

VI

Fondation du monastère d'Hervé. — Assemblée du Menez-Bré.

Cette version ancienne, ou du moins ce qui en reste, ne forme, nous l'avons dit, que le quart de la Vie latine de S.

(1) Voir *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. VI (année 1858), p. 341, 344-345. — Ste-Tréphine, auj. c^{ms} du c^{ms} de St-Nicolas-du-Pélem, arr. de Guingamp, Côtes-du-Nord.

Hervé comme nous l'avons aujourd'hui, savoir les numéros 1 à 5, 10, 13 à 16 de notre texte publié ci-dessus. Ce n'est pas à dire que, dans le reste de la légende dont nous rapportons la rédaction au XIII^e siècle, on ne puisse encore çà et là glaner quelques traits anciens, mais ils sont bien rares. Nous n'en voyons guère que deux à signaler, l'un dans la fondation du monastère de S. Hervé, l'autre dans l'histoire du concile du Menez-Bré.

Nous venons de voir la prière de S. Hervé pour obtenir de Dieu l'indication du lieu où il devrait construire un monastère et fixer son séjour permanent. Selon la Vie latine (rédaction du XIII^e siècle), une voix répondit du ciel à cette prière :

— « Marche droit vers l'orient, et là où tu entendras deux fois ce mot : *Repos-toi ici ! repose-toi !* là même tu construiras ta demeure, et dans cette demeure tu rendras un jour tes os à la terre et ton âme à Dieu (1). »

Hervé ordonne à son guide de se diriger vers l'Est sans incliner ni à droite ni à gauche, toute la troupe des disciples le suit. On marche tant qu'on se lasse, le saint fait sourdre une fontaine pour étancher la soif de ses compagnons. Enfin on franchit une rivière que l'hagiographe appelle Lissem et qui est aujourd'hui la Flèche; sur l'autre bord on se trouve dans un champ de froment; quand la troupe est au milieu, du ciel descend le cri : *Repos-toi ici ! repose-toi !* On fait venir le maître du champ, un brave laboureur du nom d'Innoc. On lui demande de céder son terrain pour bâtir un monastère, puisque c'est là que Dieu ordonne au saint de fixer sa demeure.

— « Il est bien dur pour moi, dit Innoc, de perdre tout ce beau champ de froment. »

— A cela ne tienne, dit Hervé. Ton blé est en herbe, nous allons mettre en petites gerbes tout celui qui croît sur ce terrain; au temps de la moisson, je te rendrai autant de gerbes mûres.

(1) Vita S. Hervei, n. 17, ci-dessus p. 264. — Comme on l'a vu au chapitre précédent, S. Hervé était parti du tombeau de S. Urfoéd, près du Bourglanc actuel. Pour sortir de la forêt il avait dû monter droit au nord en se rapprochant du littoral. Du point où il était arrivé, pour gagner le territoire de Lanhouarneau sur lequel il établit son monastère, il lui fallait donc effectivement prendre la direction de l'Est.

Marché fait. Et en effet, au temps de la moisson, chacune des gerbes de blé coupé en mai avait parfaitement mûri, et l'on y trouva trois fois plus d'épis que dans chaque gerbe de même grosseur faite avec le blé resté en terre et coupé à la moisson.

On peut voir là — comme dans la terre labourée changée en or dans la Vie de S. Goulven — un souvenir traditionnel de l'extraordinaire fertilité donnée au sol par les travaux agricoles des premiers moines bretons.

Quoi qu'il en soit, c'est à partir de la fondation de son monastère qu'Hervé, selon sa Vie latine, devint célèbre en Bretagne pour sa sainteté et se vit entouré d'un respect qui parut avec éclat dans la grande assemblée du Menez-Bré contre le tyran Conomor.

Laissons de côté en effet la sottise légende cousue par la fantaisie du XIII^e siècle à l'histoire de cette assemblée (1), dans le but d'expliquer d'une façon merveilleuse l'origine de la fontaine qui existe sur le Menez-Bré.

Cette légende écartée, il reste dans cette histoire des traits curieux, vestiges d'une tradition fort ancienne, et que ni le XIII^e siècle ni le IX^e n'auraient pu inventer. Voici comme parle la Vie latine : « En ce temps il y eut une assemblée (*conventus*) des prélats et des peuples pour excommunier Conomor, préfet du roi. Hervé, invité à ce concile (*concilium*), y arriva tardivement (après qu'on l'eut attendu tout un jour). Ces choses furent faites dans le lieu appelé le Menez-Bré (2). »

Lobineau voit là seulement une « assemblée de quelques évêques, qui se rendirent sur le Menez-Bré pour y excommunier Conomor, noirci de crimes détestables (3). »

C'est donner de l'événement une idée rattachée et bien peu exacte. Il y avait là bien plus que « quelques évê-

(1) Voir ci-dessus p. 279.

(2) « In illo tempore, *conventus presulum accidit ac populorum*, ut excommunicarent *praefectum regis Conomerum*. . . . Ad quod *concilium (Herveus) invitatus tandem pervenit*. » Un des personnages de l'assemblée dit : « Num pro isto *caeculo (Herveo) expectantes totum diem expendimus ?* » — Quo haec autem facta fuerunt nomen est *Montis Brëa*. » (Vita S. Hervei, n. 27, ci-dessus p. 269).

(3) Lobineau, *Vies des SS. de Bretagne*, édit. in-fol. p. 112.

ques. » Sans doute tous ceux de Bretagne y étaient, mais avec eux des abbés, des prêtres, des moines, des représentants en grand nombre de tous les ordres ecclésiastiques, puisque Hervé, ni prêtre ni diacre, simple exorciste, y avait été convié, et qu'on l'attendit même tout un jour pour prononcer la sentence. Ce n'est pas à l'exorciste sans doute qu'on rendait cet honneur, c'est à l'un des chefs notables de l'ordre monastique. Cela prouve la capitale importance, la suprématie du monachisme dans l'église bretonne : caractère essentiel, nous le savons, du VI^e siècle.

Outre les moines, les prêtres, les évêques, dans cette assemblée du Menez-Bré il y avait *les peuples*, c'est-à-dire tout au moins les principaux chefs bretons de la Domnonée, et tous, selon notre texte, s'associent à l'excommunication, qui nous est présentée comme l'œuvre, la sentence commune des prélats (évêques, abbés, moines, etc.) et des peuples (1). A coup sûr, quoique l'hagiographe nomme cette assemblée un concile (*concilium*), jamais un homme du XIII^e siècle, ni même du IX^e, s'il avait inventé l'histoire d'un concile, ne l'eût peint de la sorte : il aurait cru faire une hérésie. Pour que l'hagiographe ait osé ici nous montrer des laïques associés à la puissance, à l'action, à la juridiction des évêques, il faut qu'il ait trouvé le fait dans une tradition antique : tradition qui se référerait aux mœurs des V^e et VI^e siècles, où il n'était point rare, on le sait, de voir *le peuple*, c'est-à-dire, les simples fidèles intervenir — plus ou moins régulièrement ou tumultuairement — dans les choses d'Église non seulement dans les élections épiscopales, mais aussi dans les autres événements qui mettaient en jeu tout à la fois les passions, les intérêts de la société civile et de la société religieuse.

VII

Vision béatifique et mort d'Hervé.

La version ancienne de la Vie de S. Hervé, celle que je

(1) « *Conventus præsulum et populorum, ut excommunicarent Conomerum.* » (Ibid).

crois pouvoir rapporter au IX^e siècle, oppose à la malédiction de Rivanone qui causa la cécité de notre saint, la bénédiction de son père qui implora pour lui, en compensation de la vue terrestre dont il était privée, la vision béatifique ou vision des choses célestes. L'hagiographe du XIII^e siècle ne pouvait manquer de développer cette donnée et d'en tirer pour son œuvre quelque épisode.

C'est après l'assemblée du Menez-Bré qu'il place ce récit. S. Hervé revient de là vers son monastère dans la compagnie de l'évêque Hoardon. Celui-ci, qui n'ignorait pas le merveilleux privilège dont S. Hervé jouissait tous les jours (*diatim*), le supplie de l'y faire participer au moins une fois. Tous deux, séparés du reste des hommes, jeûnent trois jours dans la veille et la prière, le cilice et la cendre. Au bout de ce temps, la voix d'un ange se fait entendre :

— « Regardez en haut, je vais vous découvrir les personnes et les noms (*personas et nomina*) des esprits célestes. »

« Alors au-dessus d'eux le ciel s'ouvrit, ils virent tous les chœurs des citoyens du ciel, distinguant les divers ordres des anges, puis successivement les ordres des patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des vierges, et entendant leurs suaves mélodies. Et à mesure qu'ils les voyaient, Hervé disait en chantant les noms de chacun d'eux et il récitait le cantique : *Cantemus Domino*, qui, bien qu'il ait été mis en langue vulgaire par les saints des anciens temps, n'en est pas moins vénérable et authentique. Quand il eut achevé ce cantique, la vision du ciel cessa. Tout le temps qu'elle avait duré, l'évêque ne voyait plus rien sur terre; la vision céleste ayant pris fin, il recouvra, comme auparavant, la vue des choses terrestres. S. Hervé lui ordonna d'écrire le cantique, pour qu'on n'en perdît pas la mémoire; puis il retourna à son monastère (1). »

Ce récit est curieux; je le cite surtout parce qu'il se lie à un petit problème littéraire concernant un fort beau cantique breton, *Ar Baradoz* (le Paradis). Ce cantique est généralement attribué au célèbre missionnaire Michel Le Nobletz; mais

(1) Vit. S. Hervei, n. 30, 31, ci-dessus p. 270-271.

comme on y trouve une énumération des diverses classes d'habitants du ciel (anges, archanges, saints et saintes) qui a paru rappeler celle qu'on lit ci-dessus dans le récit de la vision béatifique de S. Hoardon et de S. Hervé, une opinion plus ou moins ancienne attribuée à ce dernier, sinon tout le cantique du *Paradis*, au moins la partie contenant cette énumération; opinion qui croit pouvoir s'appuyer du texte traduit ci-dessus et dont voici en original le passage intéressant pour l'objet de cette recherche :

« Et cum quosque conspexissent sanctos, Hoarveus, singulorum nomina cantando, recitabat carmen : *Cantemus Domino*. Quod, quamvis sit vulgariter editum a sanctis prædecessoribus, est venerabiliter autenticum. . . Sanctus denique Hoarveus ei (Hoardonis præsul) præcepit ut carmen scriberet, ne indigentia aboleretur memoria (1). »

D'après ce texte, à mesure que paraissaient les divers ordres des habitants des cieux, Hervé disait leurs noms en chantant, et il récitait aussi (sans doute pendant le défilé des saintes phalanges) un cantique commençant par les mots *Cantemus Domino*. Mais le texte ne dit point que l'énumération des ordres célestes fit partie intégrante du cantique; il y a là au contraire, semble-t-il, deux choses distinctes.

D'autre part, le cantique *Ar Baradoz* ne contient, ni au commencement ni ailleurs, rien qui réponde au début : *Cantemus Domino*, — et son énumération des habitants du ciel ne ressemble guère à celle donnée ici par la Vie latine de S. Hervé. Selon ce document, Hervé et Hoardon virent successivement passer dans le ciel : 1° les ordres des anges; 2° des patriarches; 3° des prophètes; 4° des apôtres; 5° des martyrs; 6° des confesseurs; 7° des vierges. L'auteur d'*Ar Baradoz* dit qu'il voit (ou verra) dans le ciel : 1° la Trinité; 2° la Sainte Vierge; 3° les anges et archanges; 4° les vierges, les saintes de tout état, les femmes et les veuves; 5° ses père, mère, frères et compatriotes; 6° des chœurs de petits anges. — Le principal motif pour lequel on attribue à S. Hervé le cantique *Ar Baradoz* est donc assez mal fondé.

(1) Voir ci-dessus p. 271.

Alors, comment interpréter le passage ci-dessus ?

La manière d'indiquer le poème en question par deux mots du début (*Cantemus Domino*), la qualification d'*authentique* donnée à ce poème, ne permettent guère de douter qu'il soit tiré des livres authentiques, c'est-à-dire des Écritures. En effet, la seconde partie du cantique de Judith a un début tout semblable : *Hymnum cantemus Domino, hymnum novum cantemus Deo nostro* (1); » et les versets qui suivent conviennent très bien à la circonstance, au lendemain surtout du solennel anathème qui venait d'être lancé du Menez-Bré contre le tyran Conomor. — Mais dans ce cas (dira-t-on), quel besoin de faire écrire ce poème par S. Hoardon, puisque son existence dans le corps des Saintes Écritures en assurait la conservation ? — Aussi n'est-ce point le texte authentique, le texte latin, qu'Hervé fit écrire par S. Hoardon mais bien, la traduction en langue vulgaire (en breton), qui en avait été faite par des saints antérieurs à S. Hervé (*carmen vulgariter editum a sanctis prædecessoribus*) : traduction qui n'empêche pas ce cantique d'être, dans sa forme première, un texte vénérable et authentique (*venerabiliter autenticum*), c'est-à-dire tiré des Livres saints.

Ainsi, l'hagiographe qui composa au XIII^e siècle la Vie de S. Hervé connaissait une traduction bretonne du cantique *Cantemus Domino*, traduction réputée antérieure à S. Hervé et que celui-ci aurait chantée lors de la vision béatifique qu'il partagea avec S. Hoardon. Mais cette traduction, ce chant breton paraphrasant un texte sacré, n'était point le cantique du *Paradis* (2).

Entre la vision dont nous venons de parler et la mort de S. Hervé, la Vie latine ne place plus que l'historiette du renard

(1) Judith, XVI, 15 à 21.

(2) Dans sa charmante légende de *Saint Hervé*, et aussi dans ses études si intéressantes sur les *Joculatores* bretons, M. de la Villemarqué a soutenu fort habilement l'opinion inverse, que nous sommes loin d'ailleurs de repousser absolument. En en produisant ici une autre, nous avons surtout pour but de mettre sous les yeux du lecteur les divers aspects de la question.

et de la poule, et celle d'Hucan, le lutin à tout faire chassé du monastère de S. Maïan (1).

Dans le récit de la mort d'Hervé tout est banal, sauf un trait relatif à Christiane, sa cousine, qualifiée *nonna* par l'hagiographe, parce qu'elle vivait en recluse toute consacrée au service de Dieu. Dès qu'elle sut Hervé malade, menacé d'une mort prochaine, elle accourut, suppliant le saint de ne point la laisser après lui sur terre, de l'emmener avec lui au ciel :

— « Ce n'est pas à moi, c'est à Dieu qu'il faut demander cela, répondit Hervé; lui seul peut raccourcir ou allonger à son gré la vie humaine. Mais si tu me sers dans ma dernière maladie, il exaucera ta requête (2). »

Christiane servit, soigna le saint avec un zèle, un dévouement sans égal; elle le vit rendre le dernier soupir; alors devant sa couche funèbre elle tomba foudroyée: elle était morte (3) — comme la belle Aude devant Charlemagne lui annonçant la mort de Roland.

Ce trait est grand et touchant — mais parfaitement anti-historique. Les moines bretons du vi^e siècle excluèrent rigoureusement les femmes de leurs monastères, et se gardaient encore plus, même dans la maladie, d'accepter pour eux-mêmes leurs soins et leurs services personnels (4).

VIII

Conclusion.

« Le culte de S. Hervé, dit Lobineau, est si public et si ancien en Bretagne qu'on ne peut douter raisonnablement s'il y a eu un saint de ce nom. Mais l'on en pourroit douter si l'on ne consultoit que ses actes, remplis de tant de fables qu'ils ont plus l'air d'un roman fait à plaisir que de l'histoire

(1) Voir ci-dessus p. 271, 272.

(2) Vit. S. Hervei, n. 35, ci-dessus p. 273.

(3) Ibid. n. 36, même page.

(4) Voir aussi ce que j'ai dit plus haut du cercueil prêté à S. Hervé par l'hagiographe du xiii^e siècle, ci-dessus p. 276.

d'une personne ayant véritablement existé... Cependant nous tâcherons de tirer ce qu'il peut y avoir de bon dans sa légende, c'est-à-dire de trouver des raisins dans les ronces et des figues dans les épines (1). »

J'ai repris ce travail de sélection, mais sur des principes et par une méthode autres que dom Lobineau.

J'ai recherché, déterminé avec soin les traits, les épisodes opposés aux mœurs et aux idées du xiii^e siècle et même, pour la plupart, à celles du ix^e, que la Vie actuelle a recueillis par conséquent dans une tradition remontant par ses racines, par ses linéaments essentiels, à l'âge mérovingien. Cette antiquité apparaît surtout dans ce qui concerne le mariage des parents de S. Hervé, la jeunesse du saint jusqu'à la fondation de son monastère, la grande assemblée du Menez-Bré.

Nous avons même cru pouvoir discerner, dans notre Vie latine de S. Hervé, une partie par la forme comme par le fond beaucoup plus ancienne que le reste, — à savoir les nos 1 à 5 inclusivement, 10, 13 à 16 inclusivement, dont on doit, à notre sens, rapporter la rédaction au ix^e siècle et qui représentent des traditions graves, anciennes, remontant (pour le fond, sinon pour les menus détails) à l'époque du saint, — tandis que le reste, composé au xiii^e siècle, semble une série d'inventions qui ne remontent pas au-dessus de cette époque.

Quant à la physionomie du saint, telle qu'elle se dégage de la partie ancienne de sa Vie, elle ne ressemble guère, il faut le dire, à celle que lui donnent les chants et les récits populaires si habilement, si poétiquement mis en œuvre par M. de la Villemarqué dans sa *Légende Celtique*, Là, s'il finit par être moine, il est tout d'abord mendiant, chanteur, le patron des chanteurs populaires.

Dans sa Vie latine, surtout d'après la partie ancienne, il n'est rien de cela, il n'est que moine et il ne chante que des psaumes et des antiennes (*cantus ecclesiasticos*) comme tous les moines; mais il est moine actif, ardent, agissant, et malgré sa cécité toujours pèlerinant.

Il commence par le désert et l'ermitage, mais ne s'y tient

(1) Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*, édit. in-fol. 1725, p. 111.

pas, car ce n'est pas un anachorète. De son ermitage il fait une école, puis de ses écoliers, qui ne peuvent se détacher de lui, il fait des moines, une communauté dont, quoique laïque, il est le chef : communauté étrange, ambulante, longtemps pèlerinant par les déserts, les forêts, allant partout où il y a quelque bien à faire. Et même quand elle se résout à construire un monastère statif, et Hervé à devenir un abbé en titre, en forme régulière, il se refuse à tout ordre ecclésiastique plus élevé que celui d'exorciste. Et malgré l'humilité de ce grade, bientôt il devient célèbre et vénéré dans toute la Bretagne. Tant il est vrai que le moine, le moine pur — indépendamment du caractère sacerdotal — est le rouage essentiel de la société religieuse chez les Bretons de ce temps.

Aussi la Vie latine de S. Hervé, si altérée, si mutilée qu'elle soit par les fantaisies du XIII^e siècle, est un des documents qui prouvent le mieux l'influence capitale, le rôle souverain du monachisme dans l'église bretonne au VI^e siècle.

TABLE

	Pages
AVERTISSEMENT.....	251
VIE LATINE DE SAINT HERVÉ.....	256
COMMENTAIRE HISTORIQUE.....	275
I. — Epoque et caractère de la Vie de saint Hervé.....	275
II. — Epoque de saint Hervé.....	276
III. — Traditions modernes sur saint Hervé.....	277
IV. — Traditions anciennes sur saint Hervé. — Le mariage de ses parents.....	283
V. — Suite du précédent. — La jeunesse de saint Hervé.....	290
VI. — Fondation du monastère d'Hervé. — Assemblé du Menez-Bré.....	295
VII. — Vision béatifique et mort de saint Hervé.....	298
VIII. — Conclusion.....	302

DU MÊME AUTEUR

RECUEIL D'ACTES INÉDITS DES DUCS ET PRINCES DE BRETAGNE (XI^e, XII^e, XIII^e siècles). — Rennes, Plihon et Hervé, libr.-édit. 1888. In-8°.

ESSAI SUR LA GÉOGRAPHIE FÉODALE DE LA BRETAGNE, avec la carte des fiefs et seigneuries de cette province. — Rennes, Plihon et Hervé, 1889. Gr. in-8°.

HISTOIRE DE BRETAGNE. — CRITIQUE DES SOURCES

(DERNIÈRES PUBLICATIONS HAGIOGRAPHIQUES)

LES TROIS VIES ANCIENNES DE S. TUDUAL, texte latin et commentaire historique. — Paris, H. Champion, 1887. In-8°.

SAINT MAUDEZ. Texte latin des deux Vies les plus anciennes de ce saint, avec notes et commentaire historique. — Rennes, Plihon et Hervé, 1891. In-8°.

MIRACLES DE SAINT MAGLOIRE. Textes latins et français, avec notes et commentaire historique. — Rennes, Plihon et Hervé, 1891. In-8°.

SAINT GOULVEN. Texte latin de la Vie la plus ancienne de ce saint, avec notes et commentaire historique. — Rennes, Plihon et Hervé, 1892. In-8°.

SAINT HERVÉ. Texte latin de la Vie la plus ancienne de ce saint, avec notes et commentaire historique. — Rennes, Plihon et Hervé, 1892. In-8°.